

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2338

1^{er} septembre 2015

SOMMAIRE

D-R Luxembourg Holding 1112208	PVS Global S.à r.l	112215
Farringdon Fund II112214	Q Build	112216
Hamburg Trust SICAV-FIS112216	QCNS Cruise Europe S.A	112217
Infront Luxembourg S.à r.l	QDVEO S.à r.l	112218
Marmara Food Sàrl112222	Quilvest European Partners SICAR S.A	112216
Pandominion112207	Quilvest European Partners SICAR S.A	112217
Pandore S.A	Quilvest Private Equity S.C.A., SICAR	112217
Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à	R&A Promotion S.à r.l	112218
r.l	Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l	112221
Patikop S.A	Recfin S.A	112223
PFIM S.à r.l	Recyfe S.A	112222
PF PRISM Holdings S.à r.l	Retail Standard Properties S.à r.l	112222
Pilote PME S.à r.l	Revod Luxembourg S.à r.l	112223
Pitco Reinsurance S.A112212	R Investments	112218
PIT D Lux S.à r.l	Roxane S.à r.l	112223
Poele de Carotte S.à r.l	Rozeo S.A	.112221
Polro S.à r.l	Rubin II S.à r.l	.112223
Prevalux Conseil s. à r.l	Sand Holdings (LSIII) S.à r.l	.112224
ProCompany Eberwein & Partner S.à r.l112184	Sand Holdings S.à r.l	.112224
Prologis UK CCCXV S.à r.l	Scorpius Properties S.à r.l	.112224
Protea Fund	S.L.M.K. S.A	.112224
Proteger Luxembourg S.à r.l	Speedy Bill S.A	.112217
Proxima Investissement	UFA Management S.à r.l	.112208
PRRU S.à r.l	Un der Äisch S.à r.l	
Purcell Investments S.à r.l	Yazou Investment S.A	.112213
Purple Crefton S à r l 112184		



Prologis UK CCCXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 198.352.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the nineteenth day of June,

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis UK Holdings S.A., a company having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under number B 65769,

duly represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on the seventeenth day of June, 2015,

which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

- **Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.
 - Art. 2. The Company will assume the name of "Prologis UK CCCXV S.à r.l.".
- **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

- Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

- **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.
- **Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.
- **Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.
- **Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.
- **Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.



Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall loose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

- **Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.
 - Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

- Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.
- **Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.
- **Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.
- **Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

- **Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
- 4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.



Title IV. - Winding-up, Liquidation

- **Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.
- **Art. 23.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK Holdings S.A., prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the seven hundred fifty shares (750).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is set at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- 2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.àr.l., having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille quinze, le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis UK Holdings S.A., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du dix-sept juin 2015,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I er . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

- **Art. 1** er . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.
 - Art. 2. La Société prend la dénomination de "Prologis UK CCCXV S.à r.l.".



Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

- Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille Livre Sterling (15.000.-GBP) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20.-GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
- **Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

- Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- **Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.



Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.
- **Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

- Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 20.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice
 - 3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

- **Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK Holdings S.A., prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux sept cents cinquante (750) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de quinze mille Livre Sterling (15.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.- EUR).



Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- 2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19733. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115849/278.

(150124202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Proteger Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.210.

Les comptes annuels pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015115852/11.

(150124309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Un der Äisch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8376 Kahler, 3, Un der Äisch.

R.C.S. Luxembourg B 174.994.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le deux janvier, s'est réunie l'associée unique de la société Un der Äisch S.à r.l., susvisée, et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique accepte la démission avec effet immédiat des gérants suivants:

- des gérants de catégorie A:
- * Monsieur Marc HOFFMANN, né à Luxembourg, le 29 janvier 1973, et demeurant à L-6190 Gonderange, 2, rue Grande-Duchesse Charlotte,
- * Madame Sandrine NOËL, née à Messancy (Belgique), le 09 octobre 1973, et demeurant à L-6190 Gonderange, 2, rue Grande-Duchesse Charlotte.
 - de la gérante de catégorie B:
- * Madame Maryse DONDLINGER, employée privée, née le 21 février 1961 à Luxembourg, demeurant à L-8356 Garnich, 4, rue am Brill.

Deuxième résolution

L'associée unique, décide de nommer gérante unique de la société, Madame Maryse DONDLINGER, née le 21 février 1961 à Luxembourg, et demeurant à L-8356 Garnich, 4, rue am Brill, pour une durée indéterminée.



Pour extrait conforme L'associée unique

Référence de publication: 2015116045/25.

(150124461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

ProCompany Eberwein & Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 145, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 116.108.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2015115854/11.

(150124516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Purple Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 339.138.824,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.247.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of July,

Before Maître Danielle Kolbach, notary, residing in Redange-sur-Attert,

THERE APPEARS:

Rodamco Retail Deutschland B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap), incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 371, Schiphol Boulevard, bâtiment Tower H, NL, NL-1118BJ Schiphol the Netherlands and registered with the Commercial and Companies Register of the Netherlands under number 24146802 (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by Jean-Marie Bontemps, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Shareholder holds all of the shares in Purple Grafton S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.247 (the Company). The Company was incorporated on 12 May 2010 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Receuil des Sociétés et Associations, n°1438 dated 14 July 2010. The articles of association of the Company were amended several times and for the last time on 30 September 2014, pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Receuil des Sociétés et Associations, n°3437 dated 18 November 2014.
- II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
 - III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

Conversion of 71,219,153 (seventy-one million two hundred nineteen thousand one hundred and fifty-three) class B shares of the Company, into class A shares of the Company;

Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles);

Change of classification of the current managers of the Company; and

Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert 71,219,153 (seventy-one million two hundred nineteen thousand one hundred and fifty-three) class B shares of the Company, into class A shares of the Company.



Second resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles, so they shall from now on read as follows:

1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Purple Grafton S.à r.l." (the Company).

2. Corporate purpose.

- 2.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.
- 2.2 The Company may grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.
- 2.3 The Company may lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.
- 2.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:
- (a) Raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- (b) Participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- (c) Act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

3. Duration.

- 3.1 The Company is formed for an undetermined period.
- 3.2 The Company may be wound up at any time by decision of the General Meeting.

4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-city. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.
- 4.2 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the Board. If the Board determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.
- **5. Share capital.** The Company's share capital is set at EUR 339,138,824 (three hundred and thirty-nine million one hundred and thirty-eight thousand eight hundred and twenty-four euros) represented by 237,397,177 (two hundred and thirty-seven million three hundred and ninety-seven thousand one hundred and seventy-seven) class A shares (the Class A Shares) and 101,741,647 (one hundred and one million seven hundred and forty-one thousand six hundred and forty-seven) class B shares (the Class B Shares) having a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- **6. Amendments to the share capital.** The share capital may be amended at any time by decision of the General Meeting, with the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.
- **7. Shares.** Each Share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company (subject to any provision to the contrary in the Articles) and to one vote at General Meetings.

The Company recognizes only one holder per Share.

The Shares shall be entered in the register, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such register shall contain the name and details of each Shareholder.

8. Transfer of Shares.

- 8.1 General Principles
- 8.1.1 If the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its shares.



- 8.1.2 For a period of five (5) years as from 1 July 2015 (the Lock-up Period), no Shareholder may, directly or indirectly, Transfer any Shares to any Third Party (the Transferee) without the prior written consent of the other Shareholder, or to any Affiliate (as defined in article 28) Transferee, without the prior written consent of the other Shareholder. As from the expiry of the Lock-Up Period, each Shareholder shall be free to Transfer all of its Shares to any Transferee subject to this article 8.1 and articles 8.2, 8.3, and 8.4 below.
- 8.1.3 As a general rule and subject to this article 8.1 and articles 8.2, 8.3, and 8.4, a Shareholder may only Transfer all (and not less than all) of its Shares (including any Shares held by its Affiliate Transferee) to only one Transferee, which shall not directly or indirectly be one of the competitors of the Group (as agreed by the Shareholders and the Company in writing) it being specified for the avoidance of doubt that such Transferee may be a co-investment vehicle established by a number of different investors but excluding at any level a Shareholder and any of the competitors of the Group.
- 8.1.4 Except for the restrictions set forth in articles 8.1.1 and 8.1.2, none of the restrictions contained in the Articles with respect to Transfers (including, without limitation, such restrictions in articles 8.3, 8.4, and 8.5 below) shall apply with respect to (i) Transfers by a Shareholder to any of its Wholly Owned Subsidiaries or (ii) Transfers by a Shareholder to any of its Affiliates (such transferees the Affiliate Transferees) that result in a reduction of the Economic Units of the Shareholder to not less than 43.4% of the total Economic Units in case of Transfers by the Class A Shareholder and not less than 39.2% in case of Transfers by the Class B Shareholder, provided that, the relevant Affiliate Transferee irrevocably agrees in writing not to cease to be an Affiliate Transferee of the Transferring Shareholder or to re-Transfer, prior to ceasing to be an Affiliate Transferee, all of the relevant Shares to the Transferring Shareholder or an Affiliate Transferee of the Transferring Shareholder that satisfies the requirements of this article 8.1.4.
- 8.1.5 Any Shareholder making a purported Transfer of Shares must Transfer concomitantly all of any other securities, instruments (including profit participating) or shareholder's loans or other financing held by it (or its Affiliate Transferee) in the Company or any of its Subsidiaries, if any (the Other Instruments). For the avoidance of doubt, any Transfer of Other Instruments shall be made together and concomitantly to the Transfer of Shares of the Transferring Shareholder and be subject to the same restrictions (including under article 8.1. to 8.5.) as any Transfer of Shares.
 - 8.1.6 Any Transfer effectuated in compliance with this article 8.1., is referred to as a Permitted Transfer.
- 8.1.7 Any Transfer effectuated in violation of these Articles or any agreement entered into by the Shareholders and the Company shall be null and void and shall not be recorded in the register of shares of the Company.
 - 8.2 Right of First Refusal
- 8.2.1 If a Shareholder (the Transferring Shareholder) intends to Transfer its Shares (together with any Other Instruments held by the Transferring Shareholder the Offered Shares) to any Transferee, the Transferring Shareholder shall be obliged to serve a notice (a Transfer Notice) to the other Shareholder (the Recipient), which shall include a share purchase agreement for the Offered Shares (which, pursuant to Article 8.1. shall be all of the Shares and Other Instruments (if any) held by the Transferring Shareholder and its Affiliate Transferee).
- 8.2.2 Upon receipt of a Transfer Notice, the Recipient shall within twenty (20) Business Days following the receipt of the Transfer Notice notify to the Transferring Shareholder whether it, or an Affiliate or a Third Party designated by the Recipient, accepts to purchase all and no less than all of the Offered Shares on the terms and conditions set forth in the Transfer Notice (the Recipient Notice). In the event that the Recipient is the Class B Shareholder, if it does not accept to purchase the Offered Shares, it shall within the twenty (20) Business Days period mentioned above notify to the Transferring Shareholder whether it exercises its Tag-Along Right in accordance with article 8.3. (the Tag-Along Notice). If the Recipient fails to send to the Transferring Shareholder a Tag-Along Notice within the twenty (20) Business Days period mentioned above, it shall be deemed to have irrevocably waived its Tag-Along Right with respect to the notified Transfer.
- 8.2.3 If the Recipient, or any Third Party designated by the Recipient as the case may be, accepts to purchase the Offered Shares on the terms and conditions set forth in the Transfer Notice, the Transferring Shareholder and the Recipient, or any Third Party designated by the Recipient as the case may be, shall complete the Transfer of the Offered Shares within the later of (i) thirty (30) Business Days following the receipt of the Recipient Notice and (ii) five (5) Business Days following the obtaining of all applicable competition and regulatory approvals required under applicable laws for the sale of the Offered Shares (if any) and such approvals being in legal force. The Transferring Shareholder and the Recipient, or any Third Party designated by the Recipient as the case may be, shall act in good faith and shall take all necessary actions for the completion of the Transfer of the Offered Shares and shall in particular use best efforts to obtain the necessary competition approvals in a timely manner. The Shareholders agree that the Shareholder which has designated a Third Party or Affiliate to purchase the Offered Shares shall remain responsible for any default of the Affiliate or Third Party purchaser as if no designation of a Third Party or Affiliate had taken place.
- 8.2.4 If the Recipient does not accept to purchase the Offered Shares on the terms and conditions set forth in the Transfer Notice or failed to notify a Recipient Notice to the Transferring Shareholder within the twenty (20) Business Days period mentioned in article 8.2.2 above, or if the Transfer of the Offered Shares is not completed within sixty (60) Business Days following the receipt of the Recipient Notice due to the Recipient's fault, the Transferring Shareholder shall have the right to Transfer all, but no less than all, of the Offered Shares to one Transfere within ninety (90) Business Days from the expiry of the twenty (20) Business Days period mentioned in article 8.2 above or the sixty (60) Business Days period mentioned in this article 8.2 at economic terms that result in net proceeds for the Transferring Shareholder from the Transfer which are no less than the net proceeds which the Transferring Shareholder would have received from the proposed Transfer



under the Transfer Notice, but the Transferring Shareholder shall otherwise be free to agree with the Transferee terms and conditions for the sale, regardless of whether such terms and conditions are more advantageous to the Transferee than those set forth in the Transfer Notice; any contingent liabilities incurred by the Transferring Shareholder in connection with the Transfer (except for rental guarantee) and transaction costs borne by the Transferring Shareholder shall be disregarded for the purpose of determining the net proceeds. The Transferring Shareholder shall inform in writing the Recipient within five (5) Business Days following the expiry of the ninety (90) Business Days period mentioned above, whether or not the Offered Shares have been Transferred to the Transferee or should be delayed (and in this event the reasons of such delay in reasonable details) and provide the Recipient immediately upon completion of such Transfer of the Offered Share with certified copies of the relevant documents.

- 8.2.5 If the Transfer of the Offered Shares to the Transferee is subject to the obtaining of mandatory competition and regulatory approvals under applicable laws, the ninety (90) Business Days period mentioned above shall, if the relevant approval has not been obtained by the fifth (5 th) Business Day prior to the end of such period, be extended by the reasonable number of days required to obtain such approval. If the Transfer of the Offered Shares to the Transferee cannot be completed within the ninety (90) Business Days periods mentioned above (as extended as the case may be for the purposes of obtaining the relevant mandatory competition and regulatory approvals), a new Transfer Notice shall have to be duly notified by the Transferring Shareholder to the Recipient.
- 8.2.6 In the event that the Recipient is the Class A Shareholder and the Transferring Shareholder is entitled to Transfer the Offered Shares to a Transferee pursuant to article 8.2.4, the Class A Shareholder shall procure, at the exclusive costs of the Transferring Shareholder (except for internal costs and expenses of the Class A Shareholder and provided that internal costs of the Company and the Subsidiaries are charged at cost), that up to three potential Transferees can perform a market standard legal, financial, tax, commercial and technical due diligence review on the Group and in particular on the Group's business and real property assets. The Class A Shareholder shall procure that within nine (9) weeks from a respective request by the Transferring Shareholder, at the exclusive costs of the Transferring Shareholder (except for internal costs and expenses of the Class A Shareholder and provided that internal costs of the Company and the Subsidiaries are charged at cost) a virtual data room is assembled containing the documents and information that are relevant for such due diligence review. The Class A Shareholder shall further procure that as part of such due diligence review the potential Transferees are granted access to senior management of the Group at such time and in such extent that senior management is not unreasonably restricted in the day to day management of the Group.
 - 8.3 Tag Along
- 8.3.1 In case the Class A Shareholder intends to Transfer its Shares to any Transferee, the Class B Shareholder shall have a tag-along right for all of its Shares and Other Instruments (if any) as set out in the following (Tag-Along Right).
- 8.3.2 The Transferring Shareholder must not execute the Transfer of its Offered Shares to any Transferee until the Class B Shareholder has been given the opportunity to dispose of all the Shares and Other Instruments (if any) it holds at that time together, as the case may be, with its Affiliates concurrently with the Transferring Shareholder.
- 8.3.3 The Transferring Shareholder shall inform the Class B Shareholder in writing, through a Transfer Notice, of its decision to Transfer, specifying (i) the number of Offered Shares to be acquired (or be granted any other rights within the definition of Transfer) by the Transferee (which, pursuant to article 8.1. shall be all of the Shares and Other Instruments (if any) held by the Transferring Shareholder and its Affiliate Transferee), (ii) the identity of the Transferee, (iii) the total purchase price for the Offered Shares and the enterprise value on which such price is based on, the closing date and other material terms of the Transfer. Any such Transfer Notice by the Class A Shareholder who is the Transferring Shareholder shall be accompanied by an executed version or final draft of the Transfer agreements (including all material annexes and side agreements) negotiated with the Transferee.
- 8.3.4 If the Class B Shareholder has exercised its Tag-Along Right in accordance with article 8.2.2. the Transferring Shareholder shall ensure that the Transferee specified in the Transfer Notice will acquire (or be granted any other rights within the definition of Transfer) all of the Shares and Other Instruments (if any) of the Class B Shareholder concomitantly to the completion of the Transfer of all of the Offered Shares of the Transferring Shareholder at the same enterprise value and under the same terms and conditions proportionately to the Economic Units transferred.
- 8.3.5 The relevant number of Shares and Other Instruments to be sold by the Class B Shareholder and the Transferring Shareholder shall correspond to, at the sole choice of the Class B Shareholder:
- (a) the pro-rata number of Shares and Other Instruments of each Class B Shareholder and the Transferring Shareholder to ensure that they either keep holding or sell to an unrelated third party, on a pro-rata basis, a number of Shares and Other Instruments sufficient to ensure that no German real estate transfer tax is triggered by the Transfer; or
- (b) all of the Shares and Other Instruments owned by the Class B Shareholder. In such case, the seller exercising the Tag-Along Right shall indemnify the Transferring Shareholder for any and all amount due in connection with the German real estate transfer tax which would be triggered by the Transfer of all the Shares representing 100% of the share capital of the Company.
- 8.3.6 The Class B Shareholder shall not be liable if, following delivery of the Tag-Along Notice, the Transfer notified in the Transfer Notice fails to be completed. If no final Transfer agreements are signed within ninety (90) Business Days after delivery of the Tag-Along Notice, the Class B Shareholder shall no longer be bound by the Transfer Notice and shall



have the right to rescind in writing from the Transfer Notice, but shall not be entitled to complete the Transfer notified in the Transfer Notice.

- 8.3.7 A Transfer by the Class A Shareholder in violation of the Tag Along Right shall be null and void and shall not be recorded in the register of shares of the Company.
 - 8.4 Drag Along
- 8.4.1 If a Shareholder holds 20 % or less of the Economic Units, the other Shareholder shall have a drag-along right against such Shareholder. Such drag-along right shall be referred to as a Drag-Along Right and the Shareholder holding a Drag-Along Right is hereinafter referred to as the Drag-Along Shareholder.
- 8.4.2 If subject to satisfaction of the procedures in article 8.2, the Drag-Along Shareholder receives a bona fide and binding offer from Third Parties to purchase 100% of the Shares and Other Instruments (if any), the Drag-Along Shareholder shall be entitled to oblige the Shareholder holding 20 % or less of the Economic Units (the Drag-Along Recipient) to Transfer all of its Shares and Other Instruments (if any) to the Third Party purchaser concomitantly to the Drag-Along Shareholder, provided that the Drag-Along Recipient receives in cash or cash equivalents (such as marketable securities) such part of the purchase price for 100% of the Shares and Other Instruments (if any) that corresponds to its share of the Economic Units and that otherwise the sale is made under the same terms and conditions; provided, however, that the Drag-Along Recipient shall only be obliged to transfer Shares and Other Instruments (if any) if its representation and warranties and indemnity obligations are limited to a guarantee of free and unencumbered title to the Shares plus Other Instruments.
- 8.4.3 In order to assert its Drag-Along Right, the Drag-Along Shareholder shall serve to the Drag-Along Recipient a notice of exercise of its Drag Along Right, which shall include a copy of the binding written offer made by the third party purchaser specifying (i) the identity of the relevant third party and (ii) the purchase price for 100 % of the Shares and Other Instruments (if any) and the purchase price payable to the Drag-Along Recipient as well as the terms and conditions and envisaged closing date for such Transfer (the Drag-Along Completion Date) and (iii) as soon as they are available and in any case no later than ten (10) Business Days prior to the Drag-Along Completion Date final drafts of the agreements (including all material annexes and side agreements) (the Drag-Along Notice).
- 8.4.4 Completion of the Transfer of all of the Drag-Along Recipient's Shares to the Third Party purchaser shall take place concomitantly to the Transfer of the Drag-Along Shareholder's Shares within the later of (i) twenty (20) Business Days following the Drag-Along Completion Date and (ii) five (5) Business Days following the obtaining of all applicable competition and regulatory approvals required under applicable laws for the Transfer of the Shares (if any) and such approvals being in legal force. The Drag-Along Shareholder shall not be liable if, following delivery of the Drag-Along Notice, the Transfer notified in the Drag-Along Notice fails to be completed.
- **9. Bankruptcy or insolvency of Shareholders.** The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole Shareholder or any of the Shareholders will not result in the winding-up of the Company.
 - **10. Management.** The Company is managed by the Board composed of 5 (five) managers (the Managers).

At least three Managers shall be individuals carrying out their professional activities predominantly in Luxembourg.

The Managers shall be appointed and dismissed by the General Meeting. The Chairman shall be appointed by the Board with a majority of the Managers present or represented.

The Managers are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the General Meeting.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, will not result in the winding up of the Company.

11. Meetings of the Board. The Board shall meet upon call by the Chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The Chairman shall preside at all meetings of the Board, but in his/her absence, the Board may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at any such meeting. Physical meetings of the Board shall be held at least twice a year with all the meetings to be held in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a Board meeting held at a time and location and with the agenda determined in a prior resolution adopted by the Board, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by facsimile, email, or any other similar means of communication another manager as his/her proxy.

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board can deliberate or act validly only if the majority of the managers is present or represented at the meeting.



Decisions shall be taken by a simple majority of votes cast by the managers present or represented at such meeting except for the decisions relating to Reserved Matters.

The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

- 12. Minutes of meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or, in his/her absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the Board.
- 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the General Meeting, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the General Meeting, as the case may be, are in the competence of the Board.
- **14. Delegation of powers.** The Board may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, to persons or agents chosen by it.
- **15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of the Chairman and another manager. The Company will also be bound towards third parties by the joint signature or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board, but only within the limits of such power.

16. General Meeting.

- 16.1 Each Shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the number of Shares which it owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as it holds Shares.
- 16.2 A General Meeting will be called as required by law (at least annually) and as necessary for the operations of the Company. All the General Meetings shall be held in Luxembourg. Each Shareholder may at any time call a General Meeting. Written notice of a General Meeting shall be sent by registered mail to all Shareholders at least fifteen (15) days prior to such meeting unless otherwise agreed by all Shareholders. The notice period shall begin to run on the day following the dispatch of the notice. The day of the meeting shall not count in determining the notice period. Each notice of a General Meeting shall indicate the place, time and agenda of said meeting accompanied by the relevant documentation. Any Shareholder may propose matters for the agenda of a General Meeting and such Shareholder shall give the other Shareholders written notice of such agenda items as soon before the meeting as practical but, in any case, at least five (5) days prior to the meeting unless otherwise agreed by all Shareholders. If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- 16.3 At the beginning of the General Meeting, the Shareholders shall appoint a chairman, secretary and scrutineer for the meeting upon proposal of the Class A Shareholder. Minutes shall be kept of every General Meeting (to serve as proof) without undue delay, stating the location and the date of the meeting, the persons attending as well as the agenda, and summarizing the deliberations and setting forth the resolutions adopted by the General Meeting. The minutes shall be drafted in English and shall be signed by the chairman, the secretary and the scrutineer of the General Meeting and promptly be delivered to the Shareholders.
- 16.4 A General Meeting is only validly held insofar as Shareholders holding in the aggregate at least seventy-five percent (75%) of the Economic Units are present or represented (the Quorum). Shareholders may attend a General Meeting in person or by proxy. If the Quorum is not present or represented at the opening of any meeting, then the Shareholders present or represented may not pass any resolutions other than adjourning such meeting to the same time of day and place on a date as determined by the Shareholders present or represented which date shall be at least fifteen (15) days following the date of the adjourned meeting. Notice of such adjournment and the reconvened meeting date, time and place shall be sent to the shareholders within three days of such adjournment. If the Quorum is still not present or represented at such reconvened meeting, then the Shareholders who are present or represented shall be deemed to constitute a quorum and may pass any resolutions with respect to the items that were to be considered at the adjourned meeting set forth in the notice (or any accompanying documentation) provided to all Shareholders in connection with the originally scheduled meeting.
- 16.5 Decisions shall be taken by a simple majority of the votes cast, except for the Reserved Matters, and such other matters for which Luxembourg law foresees a higher majority.
- 16.6 If the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder exercises the powers granted to the General Meeting.
- 16.7 If the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25), in addition to holding General Meetings, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of article 16 shall apply with respect to such vote by resolution in writing. The text of the resolutions to be adopted will be sent by the Board to the shareholders by registered mail.



17. Reserved Matters.

- 17.1 The Company shall not take any action with respect to any of the Reserved Matters without the prior approval of at least four Managers, it being specified for the avoidance of doubt that any specifically identified transaction in the Business Plan should not be viewed as a Reserved Matter.
 - 17.2 The following decisions shall be Reserved Matters as long as they relate to the Company or to any of its Subsidiaries:
- (a) (i) any share capital modification or issuance of other securities or profit participation rights to the benefit of any third party or the Shareholders not qualifying as a Mandatory Funding or an Optional Funding or (ii), as far as the Class B Shareholder is concerned, any share capital modification or issuance of other securities or profit participation rights not in line with 30% Rule Restrictions, as determined by the Class B Shareholder in good faith on the advice of its internal and/or external legal counsel;
- (b) any modification of the Articles except for any share capital modification or issuance of other securities or profit participation rights to the benefit of the Shareholders resulting from a Mandatory Funding or an Optional Funding as stated in clause (a) above;
 - (c) any change in the accounting principles or policies or valuation or depreciation methods;
- (d) any decision requiring a shareholders' resolution at the level of the Company or any of its Subsidiaries relating to corporate reorganisations (such as mergers etc.), the dissolution, liquidation and/or winding-up;
 - (e) any change in the distribution policies or application of distribution policies not in line with article 22.3;
- (f) the appointment, renewal, dismissal and replacement of the auditors if not selected among PWC, Deloitte, KPMG and E&Y and the appointment, renewal, dismissal and replacement of the appraisers of the Key Subsidiaries' real estate assets:
- (g) any decision relating to the entering into related-party transactions with one of the Shareholders or Shareholders' Affiliates, except in accordance with article 23;
- (h) as long as the Class B Shareholder holds at least 25% of the Economic Units, any material changes to the Business Plan being defined as:
- (i) any increase of any charges or expenses set forth in the Business Plan where such charge or expense on a line item basis is increased by more than 10% as compared to the amount initially forecasted for the relevant year;
- (ii) any total investment cost for any individual development project, which are specifically identified in the Business Plan, for construction, restructuring or refurbishment works where such investment cost is increased by more than 10% compared to the amount initially forecasted for the relevant year;
- (iii) any change that would result in a decrease in the projected base case unlevered 5 year internal rate of return that is determined on the level of the GermanCo compared to the last approved Business Plan by more than 1% (excluding the impact of a change of the exit capitalisation rate and of the transfer taxes and transaction fees);
- it being specified that in case there is no agreement on an item of the Business Plan, to the extent possible, the amount used for the preceding Business Plan (excluding exceptional items), as yearly indexed pursuant to the consumer price index increase, shall be retained until an agreement is reached between the Shareholders;
- (i) any construction or refurbishment works or acquisition of standing assets directly related to an existing scheme (e.g. co-ownership lots, stand-alone units or plots of land in the direct vicinity of an existing scheme of the GermanCo), to the extent not included in the Business Plan, exceeding 5% of the gross asset value of the relevant property, subject to the sum of these amounts not exceeding EUR 30,000,000 (thirty million euros) in total in any one year;
 - (j) any acquisitions of new standing assets or development opportunities other than as outlined in article 17 (i) above;
- (k) any disposal of assets or divestment exceeding 10% of the Company's equity value (based on the latest CS Valuation) or EUR 100,000,000 (one hundred million euros), to the extent not included in the Business Plan or resulting from a right of priority of the GermanCo;
- (l) any new indebtedness resulting in a consolidated LTV (loan to value) ratio of the Group exceeding 60%, it being specified for the avoidance of doubt that the LTV ratio shall not include shareholders' loans;
- (m) any granting of guarantees or off-balance sheet undertakings exceeding EUR 5,000,000 (five million euros) individually or EUR 25,000,000 (twenty-five million euros) in aggregate for the Group except if linked to financing or to development projects included in the Business Plan;
- (n) any conclusion, material modification, renewal, termination of or exercise or waiver of rights under any contracts (excluding matters covered by other Reserved Matters, service contracts (Vorstandsanstellungsverträge) with members of the management board of the GermanCo, intragroup agreements and leases) entered into between the Company or any of its Subsidiaries and third parties which:
 - (i) require payments in excess of EUR 1,000,000 (one million euros) per annum,
 - (ii) with a total contract value in excess of EUR 5,000,000 (five million euros),
 - (iii) are for a duration of more than 5 years (excluding employee contracts),
 - (iv) are outside the normal course of business;



- (o) any conclusion, material modification, renewal, termination of any lease representing a GLA of more than $3,000 \text{ m}^2$ in case of any decrease of more than 5% in consolidated revenues of the real property assets (excluding the fee business) as compared to the related year in the Business Plan;
- (p) initiating or settling any claims or legal proceedings in excess of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euros); and
- (q) any conclusion, material modification, renewal or termination of any joint venture, partnership or similar agreement, except for termination of a joint venture as a result of a buy in of the remaining stake by the GermanCo in accordance with article 17 (j).

All monetary amounts expressed in Euros shall be indexed on the basis of the German consumer price index.

18. Deadlock. If the Board fails to agree on a Reserved Matter, such matter shall be submitted to the General Meeting within fifteen (15) Business Days following the date of the meeting of the Board and if the Shareholders fail to reach an agreement on the matter in dispute within that period, such dispute shall be resolved in accordance with the procedure agreed between the Shareholders and the Company.

19. Default.

- 19.1 A Shareholder shall be deemed a Defaulting Shareholder for the purpose of the Articles if any of the following (an Event of Default) occurs:
- (a) that Shareholder or any of its Affiliates holding directly or indirectly a majority of the votes in the Shareholder is subject to any Insolvency Event; or
 - (b) that Shareholder acts in a fraudulent manner towards the other Shareholder; or
- (c) that Shareholder is in material default under the terms of the Articles or any agreement entered into with (among others) the Company and, where such default is capable of remedy, such default is not cured within twenty (20) Business Days of the other Shareholder giving notice to cure the relevant default.
 - 19.2 While an Event of Default with respect to the Class B Shareholder persists, article 17 shall not apply.
- **20. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1 st January of each year and shall terminate on the 31 st December of the same year.

21. Balance sheet.

- 21.1 Each year on the last day of December, the accounts are closed and the Board prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
 - 21.2 The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the General Meeting for approval.
 - 21.3 The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the General Meeting.

22. Allocation of profits and distributable cash.

- 22.1 Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.
- 22.2 Any distribution to the Shareholders (including dividends, interim dividends, share buybacks, payment of (advances on) liquidation proceeds or repayment of share capital, share premium or capital surplus) shall be made in proportion to the Economic Units held by the Shareholders by decision of the General Meeting, notwithstanding the power of the Board to distribute interim dividends within the limits permissible by law.
- 22.3 Subject to applicable law, the cash of the Company shall be distributed to the Shareholders on an annual basis except if the distributable cash is required to finance charges, expenses and investments set forth in the Business Plan for the subsequent twelve months period or is to remain on a pledge account as required under any Third Party financing, but regardless of whether a respective profit was made (the Distribution Policy).

23. Funding.

- 23.1 Mandatory Funding
- (a) If at any time, the Board requires additional funds from the Shareholders in accordance with the Business Plan approved as a Reserved Matter (provided that the Business Plan expressly specifies the additional funds required from the Shareholders) or to fulfil any Emergency Funding Shortfall (a Mandatory Funding) then, the Board shall issue a Mandatory Funding notice to the Shareholders (a Mandatory Funding Notice).
 - (b) The Mandatory Funding Notice shall, specify:
 - (i) the specific uses for which such Mandatory Funding is required;
- (ii) the amount of the Mandatory Funding which shall be contributed by each Shareholder pro-rata their respective Economic Units;
- (iii) he number of Economic Units which shall be allocated to the Shareholders on the basis of the CS Valuation, or in the case of shareholder loan funding, the interest rate that shall apply to the shareholder loans to be granted in order to facilitate the Mandatory Funding; and



- (iv) the date by which the Mandatory Funding must be received, such date to be a Business Day no earlier than twenty (20) Business Days after the date of receipt of the Mandatory Funding Notice, except in an emergency situation where such Mandatory Funding is required urgently to cure any Emergency Funding Shortfall or to avoid any Insolvency Event of the Company or any of its Subsidiaries (the Mandatory Funding Due Date).
- (c) Each Shareholder shall contribute to the Mandatory Funding as set out in the Mandatory Funding Notice on the Mandatory Funding Due Date plus an additional two-Business Day period in consideration of technical delays. Any failure of a Shareholder to fulfil its pro-rata share of any Mandatory Funding if and when due shall make the relevant Shareholder a Defaulting Shareholder. By exception, any Shareholder shall not be deemed a Defaulting Shareholder if it does not fulfil its pro-rata share of the Mandatory Funding in the event that the other Shareholder takes up the full amount of the Mandatory Funding. The pro-rata part of the contribution corresponding to the Mandatory Funding not provided by the non-funding Shareholder shall in this case entitle the funding Shareholder to 118% of the Economic Units which should normally be allocated on the basis of the latest CS Valuation.

23.2 Optional Funding

- (a) If at any time, the Board requires additional funds from the Shareholders other than by way of a Mandatory Funding (an Optional Funding) then, the Board shall issue an Optional Funding notice to the Shareholders (an Optional Funding Notice), provided, however, that if the Optional Funding relates to a Reserved Matter, article 17 above shall apply and the Board shall only be entitled to issue an Optional Funding Notice after the Reserved Matter to which the Optional Funding relates has been approved by the Class B Shareholder. Optional Funding shall be limited to an aggregate annual amount of EUR 45,000,000 (forty-five million euros).
 - (b) The Optional Funding Notice shall specify:
- (i) the specific uses for which such Optional Funding is required, it being agreed that Optional Funding may not be used for purposes of refinancing or repayment of third party financing;
- (ii) the amount of the Optional Funding which shall be contributed by each Shareholder prorata their respective Economic Units;
- (iii) the number of Economic Units which shall be allocated to the Shareholders on the basis of the CS Valuation or, in the case of shareholder loan funding, the interest rate that shall apply to the shareholder loans to be granted in order to facilitate the Optional Funding; and
- (iv) the date by which the Optional Funding must be received, such date to be a Business Day no earlier than twenty (20) Business Days after the date of receipt of the Optional Funding Notice (the Optional Funding Due Date).
 - (c) If the Optional Funding does not fall within the scope of a Reserved Matter:
- (i) each Shareholder may decide either to participate pro rata their respective Economic Units in the Optional Funding or not to participate.
- (ii) In case a Shareholder has committed to fund its pro-rata part of the Optional Funding, failure by such Shareholder to fund on the Optional Funding Due Date (plus an additional two-Business Day period in consideration of technical delays) shall make the relevant Shareholder a Defaulting Shareholder. By exception, any Shareholder shall not be deemed a Defaulting Shareholder if it does not fulfil its pro-rata share of the Optional Funding in the event that the other Shareholder takes up the full amount of the Optional Funding. The pro-rata part of the contribution corresponding to the Optional Funding not provided by the non-funding Shareholder shall in this case entitle the funding Shareholder to 118% of the Economic Units which should normally be allocated on the basis of the latest CS Valuation.
- (iii) In case a Shareholder has decided not to participate in the Optional Funding, the other Shareholder has the right to contribute the entire Optional Funding. The pro-rata part of the contribution corresponding to the Optional Funding not provided by the non-funding Shareholder shall in this case entitle the funding Shareholder to 111% of the Economic Units which should normally be allocated on the basis of the latest CS Valuation.
- (d) If the Optional Funding falls within the scope of a Reserved Matter and such Reserved Matter has been approved by the Class B Shareholder, the failure of a Shareholder to fund on the Optional Funding Due Date (plus an additional two-Business Day period in consideration of technical delays) shall make the relevant Shareholder a Defaulting Shareholder. By exception, any Shareholder shall not be deemed a Defaulting Shareholder if it does not fulfil its pro-rata share of the Optional Funding in the event that the other Shareholder takes up the full amount of the Optional Funding. The pro-rata part of the contribution corresponding to the Optional Funding not provided by the non-funding Shareholder shall in this case entitle the funding shareholder to 118% of the Economic Units which should normally be allocated on the basis of the latest CS Valuation.

23.3 Funding Instruments

- (a) If the Shareholders participate in the Mandatory Funding or Optional Funding on a pro rata basis, the Mandatory or Optional Funding shall be made through shareholder loans, at terms (in particular the applicable interest rate) determined by the Board in accordance with an agreement entered into by the Shareholders and the Company and subject to the approval of the Shareholders (which should not be unreasonably withheld), and Shares shall only be issued for the Mandatory Funding or Optional Funding if the Shareholders agree. The terms of the shareholder loans shall reflect arm's length conditions.
- (b) The shareholder loans held by Shareholders or their Affiliates as creditors shall rank on a pari passu basis, unless the Shareholders expressly agree otherwise.



- (c) If only one Shareholder participates in a Mandatory Funding or Optional Funding (each a Funding), such Mandatory Funding or Optional Funding shall be made (and the Board shall be authorised to record such contribution) as follows:
- (i) if only the Class B Shareholder participates in a Mandatory Funding or Optional Funding, such Mandatory Funding or Optional Funding shall (i) be made through Capital Surplus contributions and (ii) entitle the Class B Shareholder to a number of Economic Unit[s] per Euro determined in accordance with this Article 23; provided that if the Class B Shareholder holds less than 30% of the voting rights of the Shares, such Funding shall (x) be made through the issuance of new Class B Shares (but limited to the Class B Shareholder holding a maximum of 30% of the voting rights in total, with the remaining part of the Funding being then made through Capital Surplus contributions), and (y) entitle the Class B Shareholder to the number of Economic Unit[s] per Euro determined in accordance with this Article 23;
- (ii) if only the Class A Shareholder participates in a Mandatory Funding or Optional Funding, such Mandatory Funding or Optional Funding shall:

(A) be made:

- I. as long as such Funding would not result in the Economic Units held by the Class A Shareholder representing more than 70% of the Economic Units, through Capital Surplus contributions; and
- II. as soon as and for as long as such Funding would result in the Economic Units held by the Class A Shareholder representing more than 70% of the Economic Units, through share capital contributions for the portion of the Funding exceeding 70% of the Economic Units; and
- (B) entitle the Class A Shareholder to a number of Economic Unit[s] per Euro determined in accordance with this Article 23.

Any Mandatory Funding or Optional Funding by the Class B Shareholder shall be conditioned upon its compliance with the 30% Rule Restrictions, as determined by the Class B Shareholder in good faith on the advice of its external legal counsel.

24. Winding-up, liquidation.

- 24.1 In the event of a winding-up of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidator(s), which do not need to be Shareholders, and which are appointed by General Meeting, which will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Economic Units held by them.
- **25. Amendments to the Articles.** The Articles may be amended from time to time by the General Meeting under the quorum and majority requirements provided for by the Companies Act.
- **26. General provisions.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Companies Act and any agreement entered into by the Shareholders and the Company.
- **27. Language.** The Articles are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

28. Definitions. In the Articles:

30% Rule Restrictions means the restrictions under section 13 of the regulations made under the Canada Pension Plan Investment Board Act 1997 (Canada) which preclude the Class B Shareholder from investing in, or holding (at any time) directly or indirectly, securities of a company which entitle the Class B Shareholder or its Affiliates to greater than 30% of the voting power with respect to the election of members of the board of directors (or similar governing body) of such company.

Affiliate means with respect to any Person any other Person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, Controls, or is Controlled by, or is under common Control with, such Person.

Articles means the articles of association of the Company.

Board means the board of managers of the Company.

Business Day means any day other than a day which is a Saturday, Sunday or legal holiday in Luxembourg, France, Germany, or the Netherlands, on which banks are open in Luxembourg, France and Germany and the Netherlands for general commercial business.

Business Plan means the business plan of the Company as approved by the Shareholders.

Capital Surplus means the amounts (a) contributed by the Shareholders to the Company, without any Shares being issued in exchange and (b) allocated in the accounts of the Company, to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account dated as of 10 June 2009).

Chairman means the chairman of the Board.

Class A Shareholder means the holder of the Class A Shares.

Class B Shareholder means the holder of the Class B Shares.

Class A Shares has the meaning given to it in article 5.

Class B Shares has the meaning given to it in article 5.



Companies Act means the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Control means with respect to any Person, the ability, directly or indirectly, to direct or cause the direction of the policies and management of such Person, whether through the ownership of shares or any other type of securities, by contract or otherwise, provided that for the purposes of these Articles, neither the Company nor any of its Subsidiaries from time to time shall be regarded as an Affiliate of any Shareholder; and Controlled and Controlling shall be construed accordingly.

CS Valuation means the valuation of the Economic Units as determined in accordance with an agreement entered into by the Class A Shareholder, the Class B Shareholder, and the Company.

Distributing Policy has the meaning given to it in article 22.

Economic Units means the economic units allocated to the Shareholders in exchange for their equity contributions (as share capital, share premium or Capital Surplus), representing the economic rights under the Shares including, without limitation, the right to participate in the profits and distributions as specified in the Articles. For the avoidance of doubt, on 1 July 2015, the Class A Shareholder holds 202,074,750 (two hundred and two million seventy-four thousand seven hundred and fifty) Economic Units and the Class B Shareholder holds 194,150,250 (one hundred ninety-four million one hundred fifty thousand two hundred and fifty) Economic Units. Any document in relation to an equity contribution or a reduction of the equity contribution shall clearly indicate the number of Economic Units allocated to, or, removed from each Shareholder. In addition, the number of Economic Units shall be recorded in a register of the Economic Units of the Company, which shall be held at the Company's registered office, and which shall record (i) the number of Economic Units held by each Shareholder on 1 July 2015 and (ii) any further increase or decrease in such number with an indication of the date and justification of such increase/decrease and a reference to the document(s) effecting such increase/decrease in number of Economic Units.

Emergency Funding Shortfall means any immediate cash requirements at the Company level, resulting from any costs or expenses, at the level of the Company or of any Subsidiaries to satisfy due third party monetary claims, including debt service, tax payments, or any expense which cannot be funded in the short-term by internal or by third-party funds and capped at EUR 3,000,000 (three million euros).

Encumbrance means any interest or equity of any Person (including any right to acquire, option or right of pre-emption or conversion) or any mortgage, charge, pledge, lien, ownership rights, encumbrances and/or any prior approval, rights of first offer, rights of pre-emption, options, guarantees or any third party rights of any nature whatsoever, assignment, hypothecation, security interest, title retention or any other security agreement or arrangement, or any agreement to create any of the above (including on a conditional basis).

General Meeting means the general meeting of the Company.

GermanCo means mfi management für immobilien AG, a stock corporation (Aktiengesellschaft) organized under the laws of Germany.

Group shall mean the Company and its Subsidiaries.

Insolvency Event means, in respect of any Person, any insolvency, bankruptcy (faillite), liquidation, composition or arrangement with creditors (concordat préventif de faillite), moratorium or reprieve from payment (sursis de paiement) or controlled management (gestion contrôlée), any proceedings in relation to any of the foregoing, any appointment of any liquidator, trustee in bankruptcy, judicial custodian, compulsory manager, receiver, administrator receiver, administrator or similar officer or steps relating to such appointment, such Person being unable to pay their debts as they fall due (cessation de paiement), such Person suffering the inability to raise credit (ébranlement de credit), any distress, execution, sequestration or other similar process being levied or enforced upon or sued out against property of any Person which is not discharged within seven days where capable of being discharged; or an encumbrancer taking possession of, or an administrator, administrative receiver, receiver, trustee in bankruptcy or liquidator being appointed over the whole or any substantial part of any such Person's undertaking, property or assets or those of its holding company or a petition is presented/ order is made or a resolution is passed for the winding up of any such Person (other than for the purpose of reconstruction or amalgamation upon terms and within such period as may previously have been approved in writing by the Shareholders other than the Person).

Key Subsidiaries means GermanCo, mfi Deutschland GmbH and any current or future Subsidiary with more than EUR 200,000,000 (two hundred million euros) of assets or EUR 10,000,000 (ten million euros) of revenues or which owns a development asset or which is otherwise of material relevance for the Group.

Managers has the meaning given to it in article 10.1.

Mandatory Funding has the meaning given to it in article 23.1.

Mandatory Funding Notice has the meaning given to it in article 23.1.

Optional Funding has the meaning given to it in article 23.2.

Optional Funding Notice has the meaning given to it in article 23.2.

Person means an individual, corporation, limited liability company, partnership, association, trust or other entity or organization, including a government or political subdivision or an agency or instrumentality thereof.

Reserved Matters has the meaning given to it in article 0.

Shareholders means the Class A Shareholder and the Class B Shareholder.



Shares means the shares of the Company.

Subsidiary means, with respect to any Person, another Person directly or indirectly controlled by such Person (for the avoidance of doubt: with respect to the Company, GermanCo is a Subsidiary).

Third Party means any Person other than an Affiliate.

Transfer means the disposal or granting of the legal or economic, direct or indirect, complete or partial power to dispose, in particular by way of transfer, assignment, granting of options, Encumbrances or pre-emptive rights, establishment of trust relationships or participations (including sub-participations and silent participations).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the classification of the current managers as follows:

- (i) Stéphane Bourg, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, class B manager is reclassified as a manager;
- (ii) Vincent Goy, residing at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, class B manager, is reclassified as a manager; and
- (iii) Rudolf Vogelaar, residing at 371, Schiphol Boulevard, Building World Trade Center Schiphol Tower H, NL-1118 BJ Schiphol, is reclassified as a manager.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500,- (one thousand five hundred euro).

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de juillet,

par-devant Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

A comparu:

Rodamco Retail Deutschland B.V., une société privée à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennoot-schap), ayant son siège social au 371, Schiphol Boulevard, bâtiment Tower H, NL - 1118BJ Schiphol, Pays-Bas, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 24146802 (l'Associé Unique),

représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, ellemême représentée par Jean-Marie Bontemps, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique est le détenteur de l'intégralité des parts sociales de Purple Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.247 (la Société). La Société a été constituée le 12 mai 2010 selon un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1438 du 14 juillet 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire résidant à l'époque à Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3437 du 18 novembre 2014.
- II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société selon les dispositions de l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
 - III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

Conversion de 71.219.153 (soixante-et-onze millions deux cent dix-neuf mille cent cinquante-trois) parts sociales de catégorie B de la Société, en parts sociales de catégorie A de la Société;

Refonte complète des statuts de la Société (les Statuts);

Modification des catégories de gérants de la Société; et

Divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:



Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir 71.219.153 (soixante-et-onze millions deux cent dix-neuf mille cent cinquante-trois) parts sociales de catégorie B de la Société, en parts sociales de catégorie A de la Société.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de refondre intégralement les Statuts, de telle sorte qu'ils auront la teneur suivante:

1. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «Purple Grafton S.à r.l.» (la Société).

2. Objet social.

- 2.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans les entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.
- 2.2 La Société pourra accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.
- 2.3 La Société pourra accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.
- 2.4 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:
- (a) Lever des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux conditions et dispositions légales
- (b) Participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- (c) Agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée à l'égard des dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3 Durée

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

4. Siège social.

- 4.1 Le siège social est établi à Luxembourg-ville. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger.
- 4.2 Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du Conseil. Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.
- **5. Capital social.** La Société a un capital social souscrit de 339.138.824 EUR (trois cent trente-neuf millions cent trente-huit mille huit cent vingt-quatre euros) représenté par 237.397.177 (deux cent trente-sept millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-dix-sept) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A) et 101.741.647 (cent un millions sept cent quarante-et-un mille six cent quarante-sept) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B), ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.
- **6. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'Assemblée Générale, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins.

7. Parts sociales.

- 7.1 Chaque Part Sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société (sous réserve de toute disposition contraire dans les Statuts) et à une voix dans les délibérations des Assemblées Générales.
 - 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale.



7.3 Les Parts Sociales seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque Associé, ainsi que son adresse ou siège social.

8. Transfert des parts.

- 8.1 Principes généraux
- 8.1.1 Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.
- 8.1.2 Pendant une période de cinq (5) ans du 1 ^{er} juillet 2015 (la Période d'Inaliénabilité), nul Associé peut directement ou indirectement Céder aucune Parts Sociale à un Tiers (le Cessionnaire) sans le consentement préalable de l'autre Associé, ou à tout Affilié (tel que défini dans l'article 28) Cessionnaire, sans le consentement préalable de l'autre Associé. A partir de l'expiration de la Période d'Inaliénabilité, chaque Associé est libre de Céder toutes ses Parts Sociales à tout Cessionnaire sous réserve de cet article 8.1. et des articles 8.2., 8.3., et 8.4. ci-dessous.
- 8.1.3 En règle générale et sous réserve de cet article 8.1. et des articles 8.2, 8.3, et 8.4, un Associé peut seulement Céder toutes (et pas moins que toutes) ses Parts Sociales (en ce compris toutes Parts Sociales détenues par son Affilié Cessionnaire) à seulement un Cessionnaire, qui ne devra pas être un concurrent direct ou indirect du Groupe (tel qu'il en est convenu par les Associés et la Société par écrit), étant entendu, afin d'écarter toute ambiguïté qu'un tel Cessionnaire pourra être un montage de co-investissement établi par plusieurs investisseurs différents mais excluant à tout niveau un Associé et tout concurrent du Groupe.
- 8.1.4 Hormis les restrictions établies dans les articles 8.1.1 et 8.1.2, aucune des restrictions établies dans les Statuts concernant les Transferts (en ce compris, de manière non limitative, les restrictions dans les articles 8.3, 8.4, et 8.5 cidessous) ne s'applique aux (i) Transferts par un Associé à l'une de ces Filiales Intégralement Détenues ou (ii) Transferts par un Associé à l'un de ses Affiliés (de tels cessionnaires les Affiliés Cessionnaires) qui résultent en une réduction des Unités Economiques de l'Associé à non moins de 43,4% de son montant total d'Unités Économiques en cas de Transferts par un Associé de Catégorie A et à non moins de 39,2% en cas de Transferts par l'Associé de Catégorie B, pourvu que, le Affilié Cessionnaire renonce irrévocablement par écrit de ne pas cesser d'être un Affilié Cessionnaire de l'Associé Cédant ou de Céder à nouveau, avant de ne plus être un Affilié Cessionnaire, toutes les Parts Sociales pertinentes à l'Associé Cédant ou un Affilié Cessionnaire de l'Associé Cédant qui satisfait les conditions de cet article 8.1.4.
- 8.1.5 Tout Associé planifiant une Cession de Parts Sociales doit Transférer concomitamment tous ses autres titres, instruments (en ce compris ceux donnant droit à des profits) ou des prêts d'associé ou d'autre financement octroyé par lui (ou son Affilié Cessionnaire) à la Société ou dans l'une de ses Filiales, le cas échéant (les Autres Instruments). Pour éviter toute ambiguïté, toute Cession des Autres Instruments doit être faite concomitamment à la Cession de Parts Sociales par l'Associé Cédant et doit respecter les mêmes restrictions (inclues aux articles 8.1. à 8.5.) ainsi que toute Cession de Parts Sociales.
 - 8.1.6 Tout Transfert accompli en conformité avec l'article 8.1., est défini comme Transfert Autorisé.
- 8.17 Tout Transfert accompli en violation de ces Statuts ou de toute convention conclue par les Associés et la Société sera nul et ne sera pas inscrit dans le registre des parts sociales de la Société.
 - 8.2 Droit de premier refus
- 8.2.1 Si un Associé (l'Associé Cédant) décide de Céder ses Parts Sociales (avec tous les Autres Instruments détenus par l'Associé Cédant, les Parts Sociales Offertes) à un Cessionnaire, l'Associé Cédant sera obligé de transmettre une notification (une Notification de Cession) à l'autre Associé (le Destinataire), qui inclura une convention de cession de parts sociales pour les Parts Sociales Offertes (qui, d'après l'Article 8.1. seront toutes les Parts Sociales et Autres Instruments (le cas échéant) détenus par l'Associé Cédant et son Affilié Cessionnaire).
- 8.2.2 Lors de la réception de la Notification de Cession, le Destinataire devra dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Cession notifier à l'Associé Cédant si, lui ou un Affilié ou un Tiers, accepte d'acheter toutes les Parts Sociales selon les conditions exposées dans la Notification de Cession (la Notification du Destinataire). Dans l'éventualité où le Destinataire est l'Associé de Catégorie B, s'il n'accepte pas d'acheter les Parts Sociales Offertes, il devra dans la période des vingt (20) Jours Ouvrables mentionnées au-dessus notifier à l'Associé Cédant s'il exerce son Droit de Suite en conformité avec l'article 8.3 (la Notification de Droit de Suite). Si le Destinataire ne parvient pas à envoyer à l'Associé Cédant une Notification de Droit de Suite endéans la période des vingt (20) Jours Ouvrables mentionnée ci-dessus, il sera considéré comme ayant renoncé de manière irrévocable à son Droit de Suite eu égard à la Cession notifiée.
- 8.2.3 Si le Destinataire, ou tout autre Tiers désigné par le Destinataire le cas échéant, accepte d'acheter les Parts Sociales Offertes aux conditions exposées dans la Notification de Cession, l'Associé Cédant et le Destinataire, ou tout autre Tiers désigné par le Destinataire le cas échéant, devra réaliser la Cession des Parts Sociales Offertes endéans les (i) trente (30) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification du Destinataire et (ii) cinq (5) Jours Ouvrables suivant l'obtention de toutes les approbations d'autorités de concurrence ou de régulation applicables en droit. L'Associé Cédant et le Destinataire, ou tout autre Tiers désigné par le Destinataire, le cas échéant, devra agir en bonne foi et prendre toutes les actions nécessaires pour la réalisation de la Cession des Parts Sociales Offertes et devra en particulier mettre tout en oeuvre afin d'obtenir les approbations nécessaires des autorités de concurrence de manière diligente. Les Associés consentent à ce que l'Associé qui a désigné un Tiers ou un Affilié pour acheter les Parts Sociales Offertes restera responsable pour toute défaillance de l'Affilié ou du Tiers acheteur comme si aucune désignation d'un Tiers ou d'un Affilié avait eu lieu.



- 8.2.4 Si le Destinataire n'accepte pas d'acheter les Parts Sociales Offertes aux conditions exposées dans la Notification de Cession ou omet de notifier une Notification du Destinataire à l'Associé Cédant endéans de la période des vingt (20) Jours Ouvrables mentionnée à l'article 8.2.2 ci-dessus, ou si la Cession des Parts Sociales Offertes n'est pas réalisée endéans les soixante (60) Jours Ouvrables qui suivent la réception de la Notification du Destinataire du fait de la faute du Destinataire, l'Associé Cédant aura le droit de Céder toutes, mais pas moins que toutes, les Parts Sociales Offertes à un Cessionnaire endéans quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrables depuis l'expiration de la période de vingt (20) Jours Ouvrables mentionnée à l'article 8.2.2 ci-dessus ou de la période des soixante (60) Jours Ouvrables mentionnée dans cet article 8.2 à des conditions économiques telles que le produit net pour l'Associé Cédant du fait de la Cession ne soit pas moins élevé que le produits net que l'Associé Cédant aurait reçu de la Cession proposée d'après la Notification de Cession, mais l'Associé Cédant sera à défaut libre de convenir avec l'Associé Cédant les conditions pour la vente, nonobstant le fait que de telles conditions seraient éventuellement plus avantageuses pour le Cessionnaire que celles exposées dans la Notification de Cession; tout passif éventuel encouru par l'Associé Cédant en connexion avec la Cession (sauf pour la garantie locative) et les coûts de transaction supportés par l'Associé Cédant devront être ignorés pour les besoins de la détermination du produit net. L'Associé Cédant devra informer par écrit le Destinataire endéans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant l'expiration de la période des quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrables mentionnée ci-dessus, si les Parts Sociales ont été Cédées au Cessionnaire ou non, ou si la Cession devrait être retardée (et dans tous les cas les raisons d'un tel retard dans des détails raisonnables) et octroyer au Destinataire, immédiatement lors de la réalisation d'une telle Cession des Parts Sociales Offertes avec des copies certifiées des documents pertinents.
- 8.2.5 Si la Cession des Parts Sociales au Cessionnaire est sujette à l'obtention des approbations obligatoires des autorités de concurrence et de régulation d'après les lois applicables, la période des quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrables mentionnée ci-dessus sera, si l'approbation pertinente n'est pas obtenue à l'échéance du cinquième (5 ème) Jour Ouvrable avant la fin d'une telle période, étendue par un nombre raisonnable de jours nécessaire pour obtenir une telle approbation. Si la Cession des Parts Sociales Offertes au Cessionnaire ne peut pas être réalisée endéans de la période des quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrables mentionnée ci-dessus (augmentée le cas échéant pour l'obtention des approbations pertinentes obligatoires des autorités de concurrence et de régulation), une nouvelle Notification de Cession devra être dûment notifiée par l'Associé Cédant au Destinataire.
- 8.2.6 Dans l'éventualité où le Destinataire est l'Associé de Catégorie A et que l'Associé Cessionnaire est autorisé à Céder les Parts Sociales Offertes à un cessionnaire d'après l'article 8.2.4, l'Associé de Catégorie A devra faire en sorte, aux frais exclusifs de l'Associé Cessionnaire (sauf pour les coûts et dépenses internes de l'Associé Catégorie A et pourvu que les coûts internes de la Société et des Filiales sont facturés au coût), qu'au moins trois Cessionnaires potentiels peuvent effectuer un audit juridique, financier, fiscal, commercial et technique conforme aux standards du marché du Groupe et en particulier des activités commerciales du Groupe et des actifs immobiliers. L'Associé de Catégorie A devra faire en sorte qu'endéans les neuf (9) semaines d'une requête pertinente par l'Associé Cessionnaire, aux frais exclusifs de l'Associé cessionnaire (sauf pour les coûts internes et les dépenses de l'Associé de Catégorie A et pourvu que les coûts internes de la Société et des Filiales sont facturés au coût) une data room virtuelle est assemblée contenant les documents et informations qui sont pertinent pour un tel audit. L'Associé de Catégorie A devra faire en sorte que dans le cadre d'un tel audit, les Cessionnaires potentiels auront accès à la haute direction du Groupe à un moment et dans une telle mesure que la haute direction ne sera pas restreinte de manière déraisonnable dans la gestion quotidienne du Groupe.

8.3 Droit de suite

- 8.3.1 Au cas où l'Associé de Catégorie A décide de Céder ses Parts Sociales à tout autre Cessionnaire, l'Associé de Catégorie B aura un droit de suite pour toutes ses Parts Sociales et Autres Instruments (le cas échéant) tel qu'exposé dans la suite de cet article (le Droit de Suite).
- 8.3.2 L'Associé Cessionnaire ne doit pas exécuter la Cession de ses Parts Sociales Offertes à tout Cessionnaire jusqu'à ce que l'Associé de Catégorie B ait reçu l'opportunité de céder toutes ses Parts Sociales et Autres Instruments (le cas échéant) qu'il détient à ce moment, le cas échéant, avec ses Affiliés de manière concomitante avec l'Associé Cessionnaire.
- 8.3.3 L'Associé Cessionnaire doit informer l'Associé de Catégorie B par écrit, à travers une Notification de Cession, de sa décision de Céder, en spécifiant (i) le nombre des Parts Sociales Offertes à acquérir (ou à recevoir tout autre droits dans la définition de la Cession) par le Cédant (qui, d'après l'article 8.1 sera toutes les Parts Sociales et Autres Instruments (le cas échéant) détenu par l'Associé Cessionnaire et son Affilié Cessionnaire), (ii) l'identité du Cessionnaire, (iii) le prix d'achat total pour les Parts Sociales Offertes et la valeur d'entreprise sur base de laquelle le prix est calculé, la date de clôture et autres conditions substantielles de la Cession. Toute Notification de Cession de ce type par l'Associé de Catégorie A qui est l'Associé Cédant sera accompagné par une version signée ou un projet final des conventions de Cession (ainsi que toutes les annexes importantes et accords annexes) négociées avec le Cessionnaire.
- 8.3.4 Si l'Associé de Catégorie B a exercé son Droit de Suite en conformité avec l'article 8.2.2 l'Associé Cédant devra s'assurer que le Cessionnaire désigné dans la Notification de Cession acquerra (ou recevra tout autre droits tombant dans la définition de la Cession) toutes les Parts Sociales et Autres Instruments (le cas échéant) de l'Associé de Catégorie B concomitamment à la réalisation de la Cession de toutes les Parts Sociales Offertes de l'Associé Cédant à la même valeur d'entreprise et d'après les mêmes conditions et proportionnellement aux Unités Economiques cédées.
- 8.3.5 Le nombre pertinent de Parts Sociales ou d'Autres Instruments à vendre par l'Associé de Catégorie B et l'Associé Cédant correspond, au choix de l'Associé de Catégorie B:



- (a) au prorata de Parts Sociales et Autres Instruments de l'Associé de Catégorie B et de l'Associé Cédant afin de s'assurer que ni l'un ni l'autre gardent ou vendent au prorata à un tiers non lié, un nombre de Parts Sociales et d'Autres Instruments suffisant pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'impôt immobilier allemand déclenché par la Cession; ou
- (b) à toutes les Parts Sociales et Autres Instruments détenus par l'Associé de Catégorie B. Dans un tel cas, le cédant exerçant le Droit de Suite devra indemniser l'Associé Cédant pour tout et tout montant dû en relation avec les l'impôt indirect immobilier Allemand qui pourrait être déclenché par la Cession de toutes les Parts Sociales représentant 100% du capital social de la Société.
- 8.3.6 L'Associé de Catégorie B ne sera pas responsable si, suivant la remise de la Notification de Droit de Suite, la Cession notifiée dans la Notification de Cession n'est pas réalisée à temps. Si aucune convention de Cession finale n'est signée endéans les quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrables après la remise de la Notification de Droit de Suite, l'Associé de Catégorie B ne sera plus lié par la Notification de Cession et aura le droit de s'extraire par écrit de la Notification de Cession, mais ne sera pas autorisé à compléter la Cession notifiée dans la Notification de Cession.
- 8.3.7 Une Cession par l'Associé de Catégorie A en violation du Droit de Suite sera nulle et ne sera pas inscrite dans le registre des parts sociales de la Société.
 - 8.4 Obligation de suite
- 8.4.1 Si un Associé détient 20% ou moins des Unités Economiques, l'autre Associé aura un droit de tirage contre un tel Associé. Un tel droit de tirage sera désigné comme le Droit de Tirage et l'Associé détenant un Droit de Tirage sera désigné ci-après comme l'Associé Tireur.
- 8.4.2 Si à condition de l'accomplissement des étapes décrites à l'article 8.2, l'Associé Tireur reçoit une offre contraignante de bonne foi de la part des Tiers d'acheter 100% des Parts Sociales et Autres Instruments (le cas échéant), l'Associé Tireur aura le droit d'obliger l'Associé détenant 20% ou moins des Unités Economiques (le Destinataire du Tirage) de Céder toutes ses Parts Sociales et Autres Instruments (le cas échéant) au Tiers acheteur concomitamment à l'Associé Tireur, pourvu que le Destinataire du Tirage reçoive en espèces ou en équivalents d'espèces (tels que des valeurs mobilières) une part du prix d'achat pour 100% des Parts Sociales et des Autres Instruments (le cas échéant) qui correspond à sa part des Unités Economiques et qu'à défaut la vente est faite aux mêmes conditions; pourvu, cependant, que le Destinataire du Tirage sera seulement obligé de céder des Parts Sociales ou Autres Instruments (le cas échéant) si ses déclarations et garanties et ses obligations d'indemnisation seront limitées à la garantie d'un titre libre de toute charge et restrictions aux Parts Sociales sans préjudice des Autres Instruments.
- 8.4.3 Afin d'exercer son Droit de Tirage, l'Associé Tireur doit transmettre au Destinataire de Tirage Suite une notification d'exercice de son Droit de Tirage, qui inclura une copie de l'offre contraignante écrite faite par l'acheteur tiers spécifiant (i) l'identité du tiers pertinente et (ii) le prix d'achat pour 100% des Parts Sociales et Autres Instruments (le cas échéant) et le prix d'achat payable au Destinataire de Tirage ainsi que les conditions et la date de clôture envisagée pour une telle Cession (la Date de Clôture du Tirage) et (iii) les projets finalisés des conventions (en ce compris les annexes importantes et les conventions annexes) aussitôt qu'ils sont disponibles et en tous les cas pas plus tard que dix (10) Jours Ouvrables avant la Date de Clôture du Tirage (la Notification de Tirage).
- 8.4.4 La réalisation de la Cession de toutes les Parts Sociales du Destinataire du Tirage au Tiers acheteur qui devra avoir lieu concomitamment à la Cession des Parts Sociales de l'Associé Tireur endéans du plus long des deux délais suivants: (i) vingt (20) Jours Ouvrables suivant la Date de Clôture du Tirage et (ii) cinq (5) Jours Ouvrables suivant l'obtention de toutes les approbations pertinentes des autorités de concurrence et de régulation requises selon les lois applicables pour la Cession des parts Sociales (le cas échéant) et de telles approbations étant en vigueur. L'Associé Tireur ne sera pas responsable si, suivant la remise de la Notification de Tirage, la Cession notifiée dans la Notification de Tirage n'a pas été complétée.
- **9. Faillite ou insolvabilité des associés.** La faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant l'Associé unique ou tout autre des Associés ne résulte pas dans la liquidation de la Société.

10. Gestion.

10.1 La Société est gérée par un Conseil composé de 5 (cinq) gérants (les Gérants).

Au moins trois des Gérants seront des individus exécutant leurs activités professionnelles de manière principale au Luxembourg.

- 10.2 Les Gérants seront nommés et révoqués par l'Assemblée Générale. Le Président sera nommé par le Conseil avec une majorité des Gérants présents ou représentés.
 - 10.3 Les Gérants sont ré-éligibles, mais peuvent être révoqués ad nutum par une décision de l'Assemblée Générale.
 - 10.4 La mort ou la démission d'un Gérant, pour toute raison que ce soit, ne résultera en la liquidation de la Société.

11. Réunions du conseil.

11.1 Le Conseil se réunit sur convocation du Président ou de deux Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Président préside toutes les réunions du Conseil, mais en son absence, le Conseil peut nommer un autre Gérant en tant que président pro tempore par voie de majorité des Gérants présents ou représentés à tout type de réunion. Des réunions physiques du Conseil seront tenues au moins deux fois par an et toutes les réunions seront tenues au Luxembourg.



- 11.2 Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil, ni si tous les Gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.
- 11.3 Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.
- 11.4 Le Conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés à la réunion.
- 11.5 Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion sauf pour les décisions liées aux Matières Réservées.
- 11.6 Le Conseil pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.
- 12. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par le Président, ou en sons absence, par le vice-président, ou par deux Gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du Conseil ou par deux Gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.
- 13. Pouvoirs du conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'Assemblée Générale, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'Assemblée Générale, selon le cas, sont de la compétence du Conseil.
- **14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, à des personnes ou agents de son choix.
- 15. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe du Président et d'un autre gérant. La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne(s) auxquelles un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil, mais seulement dans les limites d'un tel pouvoir.

16. Assemblée générale.

- 16.1 Chaque Associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- 16.2 L'Assemblée Générale sera convoquée de la manière requise par la loi (au moins annuellement) et de manière nécessaire pour les opérations de la Société. Toutes les Assemblées Générales seront tenues au Luxembourg. Chaque Associé peut à tout moment convoquer une Assemblée Générale. La convocation à une Assemblée Générale sera envoyée par courrier recommandé à tous les Associés au moins quinze (15) jours avant une telle assemblée sauf accord contraire par tous les Associés. La période de convocation commencera à courir au jour suivant l'envoi de la convocation. Le jour de l'assemblée ne sera pas compté lors de la détermination de la période de convocation. Chaque convocation d'une Assemblée Générale devra indiquer le lieu, le temps et l'ordre du jour de l'assemblée et devra être envoyée avec la documentation pertinente. Chaque Associé peut proposer des points à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale et un tel Associé devra donner aux autres Associé une notification écrite des points à l'ordre du jour aussi tôt que possible avant l'assemblée mais, en tous les cas, au moins cinq (5) jours avant l'assemblée sauf accord unanime contraire de tous les Associés. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.
- 16.3 Au début de l'Assemblée Générale, les Associés nommeront un président, un secrétaire et un scrutateur pour l'assemblée sur proposition de l'Associé de Catégorie A. Des procès-verbaux seront pris de chaque Assemblée Générale (afin de servir de preuve) sans retard indu, mentionnant le lieu et la date de l'assemblée, les personnes présentes ainsi que l'ordre du jour, et résumant les délibérations et exposant les résolutions prises par l'Assemblée Générale. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur de l'Assemblée Générale et transmis à bref délai aux Associés.
- 16.4 Une Assemblée Générale est seulement valablement tenue si les Associés détenant ensemble au moins soixantequinze pourcent (75%) des Unités Economiques sont présents ou représentés (le Quorum). Les Associés peuvent participer à l'Assemblée Générale en personne ou par mandataire. Si le Quorum n'est pas rempli à l'ouverture d'une telle assemblée, alors les Associés présents ou représentés ne peuvent pas prendre des résolutions autre que l'ajournement d'une telle assemblée au même moment de la journée et lieu à une date telle que déterminée par les Associés présents ou représentés, cette date devant être au moins quinze (15) jours suivant la date de l'assemblée ajournée. La notification d'un tel ajournement



et la date, le lieu et l'heure de l'assemblée reconvoquée sera envoyée aux associés endéans les trois jours d'un tel ajournement. Si le Quorum n'est toujours pas présent ou représenté à une telle assemblée reconvoquée, alors les Associés qui sont présents ou représentés devront constituer un quorum et prendre toute résolution liée aux points qui devaient être considérés à l'assemblée ajournée telle qu'exposé dans la convocation (ou toute autre documentation annexée) donnée à tous les Associés en connexion avec l'assemblée originairement prévue.

- 16.5 Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées, sauf pour les Matières Réservées, et pour toute autre matière pour laquelle le droit luxembourgeois prévoit une majorité plus exigeante.
 - 16.6 Si la Société est composée d'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs octroyés à l'Assemblée Générale.
- 16.7 Si le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq (25), de manière complémentaire à la tenue d'Assemblée Générale, les associés peuvent aussi voter par voie de résolutions écrites, en conformité avec les conditions prévues par la loi. Dans la mesure du possible, les dispositions de l'article 16 s'appliqueront à de telles résolutions écrites. Le texte des résolutions sera adopté et envoyé par le Conseil aux associés par courrier recommandé.

17. Matières réservées.

- 17.1 La Société ne prendra pas de décision eu égard à aucune des Matières Réservées sans l'approbation préalable d'au moins quatre Gérants, étant spécifié pour éviter toute ambiguïté que toute opération étant spécifiquement identifiée dans le Plan d'Affaires ne sera pas traitée comme une Matière Réservée.
- 17.2 Les décisions suivantes seront des Matières Réservées aussi longtemps qu'elles ont un lien avec la Société ou toute de ses Filiales:
- (a) (i) toute modification du capital social ou émission d'autres valeurs mobilières ou droit de participation au profit au bénéfice de tout tiers ou des Associés ne constituant pas un Financement Obligatoire ou un Financement Optionnel ou (ii), aussi longtemps que l'Associé de Catégorie B est concerné, toute modification du capital social ou émission d'autres valeurs mobilières ou droit de participation au profit qui ne sont pas en ligne avec la Règle des Restrictions de 30%, telle que déterminée par l'Associé de Catégorie B de bonne foi sur le conseil de son conseiller interne et/ou externe;
- (b) toute modification des Statuts sauf pour toute modification du capital social ou émission d'autres valeurs mobilières ou droits de participation au profit pour le bénéfice des Associés résultant d'un Financement Obligatoire ou un Financement Optionnel tel qu'exposé dans la clause (a) ci-dessus;
 - (c) tout changement dans les principes ou politiques de comptabilité ou des méthodes d'évaluation ou de dépréciation;
- (d) toute décision nécessitant une résolution des associés au niveau de la Société ou de toute autre Filiale liée aux réorganisations (telles que des fusions etc.), la dissolution, la liquidation;
- (e) tout changement dans la politique de distribution des dividendes ou l'application des politiques de distributions de distribution allant à l'encontre de l'article 22.3:
- (f) la nomination, le renouvellement, la démission et le remplacement des réviseurs s'ils n'ont pas été sélectionnés à parmi PWC, Deloitte, KPMG et E&Y et la nomination, le renouvellement, la démission et le remplacement des évaluateurs des actifs immobiliers des Filiales Clés;
- (g) toute décision relative à la conclusion d'opération avec des parties liées ou apparentées avec l'un des Associés ou des Affiliés des Associés, sauf en conformité avec l'article 23;
- (h) aussi longtemps que l'Associé de Catégorie B détient au moins 25% des Unités Economiques, tout changement important au Plan d'Affaires défini tel que:
- (i) toute augmentation des charges ou dépenses exposées dans le Plan d'Affaires où de telle charge ou dépense sur base de poste individuel est augmenté par plus de 10% comparé au montant prévu initialement pour l'année pertinente
- (ii) tout coût total d'investissement pour tout projet individuel de développement, qui est identifié spécifiquement dans le Plan d'Affaires, pour des travaux de construction, de restructuration ou de rénovation où le coût d'investissement est augmenté par plus de 10% comparé au montant initialement prévu pour l'année pertinente;
- (iii) tout changement qui résulterait en une baisse dans le scénario de référence du taux de rendement interne de 5 ans sans levier déterminé au niveau de la GermanCo comparé au Plan d'Affaires dernièrement approuvé par plus de 1% (en excluant l'impact d'un changement dans le taux de capitalisation de sortie et les impôts indirects et les coûts de transaction);
- il est spécifié qu'au cas où il n'y a pas d'accord sur un élément du Plan d'Affaires, dans la mesure du possible, le montant utilisé pour le Plan d'Affaires précédent (excluant tous points exceptionnels) tel qu'indexé annuellement en conformité au augmentation de l'index des prix à la consommation, sera retenu jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé entre les Associés;
- (i) tous travaux de construction et de rénovation ou d'acquisition des actifs immobiles liés directement à un schéma existant (ex co-propriété des lots, des unités sta, et à proximité direct d'un schéma existant de la GermanCo), dans la mesure ils ne sont pas inclus dans le Plan d'Affaire, excédant 5% d'une valeur d'actif brute de la propriété pertinente, sous réserve que la somme de ces montants n'excèdent pas EUR 30.000.000 (trente millions d'euros) en tout chaque année;
- (j) toute acquisition de nouveaux actifs immobiles et des opportunités de développement autres que celles soulignées dans l'article 17 (i) ci-dessus;
- (k) toute cession d'actifs ou désinvestissement excédant 10% de la valeur des fonds propres de la Société (basée sur la dernière Evaluation CS) ou EUR 100.000.000 (cent millions d'euros), jusqu'au point non inclus dans le Plan d'Affaires ou résultant d'un droit de priorité de GermanCo;



- (l) tout nouvel endettement résultant dans un ratio LTV (loan to value) consolidé du Groupe n'excédant pas 60%, étant spécifié pour éviter toute ambiguïté que le ratio LTV ne doit pas inclure les prêts d'actionnaires;
- (m) tout octroi de garanties ou engagements hors bilan excédant EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) individuellement ou EUR 25.000.000 (vingt-cinq millions d'euros) en tout pour le Groupe sauf s'ils sont liés au financement ou aux projets de développement inclus dans le Plan d'Affaires;
- (n) toute conclusion, modification importante, renouvellement, résiliation de ou exercice ou renoncement des droits dans tout contrat (sauf les matières couvertes par les autres Matières Réservées, les contrats de service (Vorstandsanstellungsverträge) avec les membres du conseil d'administration du GermanCo, les conventions d'intragroupe et baux) conclu entre la Société ou l'un de ses Filiales et des tiers qui:
 - (i) requière des paiements en excès des EUR 1.000.000 (un million d'euros) par an,
 - (ii) avec une valeur totale de contrat en excès des EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros,
 - (iii) a une durée de plus de 5 ans (sauf les contrats de travail),
 - (iv) est hors du cours normal des activités;
- (o) toute conclusion, modification importante, renouvellement, résiliation de tout bail représentant un GLA de plus de 3.000 m² en cas d'une baisse de plus de 5% dans les revenus consolidés des actifs immobiliers (en excluant les frais de commerce) en comparaison avec l'année pertinente dans le Plan d'Affaires;
- (p) initiation ou dénouement de toutes réclamations ou poursuites judiciaires en excès de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros); et
- (q) toute conclusion, modification importante, renouvellement ou résiliation de toute joint-venture, partenariat ou accord similaire, sauf pour la résiliation d'une joint-venture tel qu'il résulte d'une acquisition de la participation restante par GermanCo en conformité avec l'article 17 (j). Tous les montants nominaux exprimés en euros doivent être indexés sur base de l'index des prix à la consommation allemand.
- **18. Blocage.** Si le Conseil ne parvient pas à trouver un accord sur une Matière Réservée, une telle matière doit être soumise à l'Assemblée Générale endéans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant la date de la réunion du Conseil et si les Associés n'arrivent pas à trouver un accord sur un matière discutée endéans cette période, une telle dispute doit être résolue en conformité avec la procédure agréée entre les Associés et la Société.

19. Défaillance.

- 19.1 Un Associé sera considéré comme un Associé Défaillant dans le cadre des Statuts si l'un de ces événements suivants (un Evénement de Défaillance) a lieu:
- (a) l'Associé ou l'un de ses Affiliés détenant directement ou indirectement une majorité des votes dans les Associés est affecté par tout Evénement d'Insolvabilité; ou
 - (b) l'Associé agit de manière frauduleuse vis-à-vis de l'autre Associé; ou
- (c) l'Associé qui commet une défaillance importante selon les conditions des Statuts ou de toute convention conclue (entres autres) avec la Société et, ou s'il peut être remédié à une telle défaillance, une telle défaillance n'est pas remédiée endéans les vingt (20) Jours Ouvrables où l'autre Associé donne notification pour remédier à la défaillance pertinente.
 - 19.2 Tant qu'un Evènement de Défaillance persiste eu égard à l'Associé de Catégorie B, l'article 17 ne s'appliquera pas.
 - 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de la même année.

21. Bilan.

- 21.1 Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs des éléments actifs et passifs de la Société. Tout Associé peut prendre communication au siège social du dit 'inventaire et du bilan.
 - 21.2 Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.
- 21.3 Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'Assemblée Générale.

22. Répartition des bénéfices et l'encaisse distribuable.

- 22.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celleci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.
- 22.2 Toute distribution effectuée au profit des Associés (en ce compris les dividendes, les dividendes intérimaires, les rachat d'actions, le paiement des boni de liquidation (ou des avances correspondantes) ou le remboursement du capital social, de la prime d'émission ou du compte 115) sera réalisé en proportion des Unités Economiques détenues par les Associés du fait d'une décision de l'Assemblée Générale, sans préjudice du pouvoir du Conseil de distribuer des dividendes intérimaires endéans les limites autorisés par la loi.
- 22.3 Aux conditions du droit applicable, l'encaisse de la Société sera distribuée aux Associés sur une base annuelle sauf si l'encaisse distribuable est requise pour financer des charges, dépenses, ou investissements décrits dans le Plan d'Affaires pour la période des douze mois suivants ou doit rester sur un compte de nantissement tel que requis d'après tout financement de Tiers, mais sans égard à la présence d'un bénéfice réalisé (la Politique de Distribution).



23. Financement.

- 23.1 Financement Obligatoire
- (a) Si à tout moment, le Conseil demande des fonds supplémentaires aux Associés en conformité avec le Plan d'Affaires approuvé en tant que Matière Réservée (pourvu que le Plan d'Affaires spécifie expressément les fonds additionnels demandés aux Associés) ou afin de pourvoir à tout Déficit Urgent de Financement (un Financement Obligatoire) alors, le Conseil devra émettre une notification de Financement Obligatoire aux Associés (une Notification de Financement Obligatoire).
 - (b) La Notification de Financement Obligatoire devra spécifier:
 - (i) les usages spécifiques pour lesquels le Financement Obligatoire est requis;
- (ii) le montant du Financement Obligatoire qui devra être contribué par chaque Associé en proportion de leurs Unités Economiques respectives;
- (iii)le nombre d'Unités Economiques qui devra être alloué aux Associés sur base de l'Evaluation CS, ou dans le cas d'un financement de prêt d'associés, le taux d'intérêt qui s'applique aux prêts d'associés à octroyer afin de faciliter le Financement Obligatoire; et
- (iv) la date à laquelle le Financement Obligatoire doit être reçu, une telle date devra être un Jour Ouvrable pas plus tôt que vingt (20) Jours Ouvrables après la date de réception de la Notification de Financement Obligatoire, sauf dans une situation d'urgence où un tel Financement Obligatoire est requis de manière urgente afin de réparer tout Déficit Urgent de Financement ou pour éviter tout Evènement d'Insolvabilité de la Société ou de n'importe laquelle de ses Filiales (la Date Limite du Financement Obligatoire).
- (c) Chaque Associé contribue au Financement Obligatoire tel qu'exposé dans la Notification de Financement Obligatoire à la Date Limite du Financement Obligatoire plus une période supplémentaire de deux Jours Ouvrables due à des retards techniques. Toute défaillance d'un Associé de remplir sa part au prorata de tout Financement Obligatoire applicable et dû qualifiera l'Associé en question en un Associé Défaillant. Par exception, tout Associé ne sera pas considéré comme Associé Défaillant s'il ne remplit pas sa part au prorata du Financement Obligatoire dans l'éventualité où l'autre Associé prend en charge le montant total du Financement Obligatoire. La part au prorata du financement correspondant au Financement Obligatoire non pourvue par l'Associé qui ne finance pas, donnera droit à l'Associé qui la finance, à 118% des Unités Economiques qui devraient normalement lui être allouées sur base de la dernière Evaluation CS.

23.2 Financement Optionnel

- (a) Si à tout moment, le Conseil requière des fonds supplémentaires de la part des Associés autres que ceux d'un Financement Obligatoire (un Financement Optionnel) alors, le Conseil émettra une notification de Financement Optionnel aux Associés (une Notification de Financement Optionnel), pourvu, néanmoins, que si le Financement Optionnel est lié à une Matière Réservée, l'article 17 ci-dessus s'appliquera et le Conseil sera seulement autorisé à émettre une Notification de Financement Optionnel après que la Matière Réservée concernée par le Financement Optionnel ait été approuvée par l'Associé de Catégorie B. Le Financement Optionnel sera limité à un montant total annuel de EUR 45.000.000 (quarantecinq millions d'euros).
 - (b) La Notification de Financement Optionnel spécifiera:
- (i) les utilisations spécifiques pour lesquelles un tel Financement Optionnel est requis, étant entendu que le Financement Optionnel ne peut pas être utilisé à des fins de refinancement ou de remboursement du financement opéré par des tiers;
- (ii) le montant du Financement Optionnel qui devra être contribué par chaque Associé au prorata de leurs Unités Economiques respectives;
- (iii) le nombre d'Unités Economiques qui devront être allouées aux Associés sur base de l'Evaluation CS ou, dans le cas d'un prêt d'associé, le taux d'intérêt qui s'applique aux prêts d'associés à octroyer afin de faciliter le Financement Optionnel; et
- (iv) La date à laquelle le Financement Optionnel doit être reçu, une telle date devant être un Jour Ouvrable pas plus tôt que vingt (20) Jours Ouvrables après la date de réception de la Notification de Financement Optionnel (la Date Limite du Financement Optionnel).
 - (c) Si le Financement Optionnel ne tombe sous le champ d'une Matière Réservée:
- (i) chaque Associé peut décider soit de participer au prorata de leur Unités Economiques respectives au Financement Optionnel soit de ne pas y participer.
- (ii) Au cas où un Associé s'est engagé à financer une part au prorata du Financement Optionnel, la défaillance d'un tel Associé de financer à la Date Limite du Financement Optionnel (plus une période supplémentaire de deux Jours Ouvrables due à des retards techniques) qualifiera l'Associé en question en un Associé Défaillant. Par exception, tout Associé ne sera pas un Associé Défaillant s'il ne remplit pas sa part au prorata du Financement Optionnel dans le cas où l'autre Associé prend en charge le montant total du Financement Optionnel. La part au prorata du financement correspondant au Financement Optionnel non pourvu par l'Associé qui ne finance pas, donnera droit à l'Associé qui la finance à 118% des Unités Economiques qui devraient normalement lui être allouées sur base de la dernière Evaluation CS.
- (iii) Au cas où un Associé a décidé de ne pas participer au Financement Optionnel, l'autre Associé a le droit de financer l'intégralité du Financement Optionnel. La part au prorata du financement correspondant au Financement Optionnel non



pourvu par l'Associé qui ne finance pas, donnera droit à l'Associé qui la finance à 111% des Unités Economiques qui devraient normalement lui être allouées sur base de la dernière Evaluation CS.

(d) Si le Financement Optionnel tombe dans le champ d'une Matière Réservée et qu'une telle Matière Réservée a été approuvée par l'Associé de Catégorie B, la défaillance d'un Associé de financer lors ou avant la Date Limite de Financement Optionnel (et une période supplémentaire de deux Jours Ouvrables due à des retards techniques) qualifieront l'Associé en question d'Associé Défaillant. Par exception, tout Associé ne sera pas considéré comme un Associé Défaillant s'il ne remplit pas sa part au prorata du Financement Optionnelle dans le cas où l'autre Associé prend en charge le montant total du Financement Optionnel. La part au prorata du financement correspondant au Financement Optionnel non pourvu par l'Associé qui ne finance pas, donnera droit à l'Associé qui la finance à 118% des Unités Economiques qui devraient normalement lui être allouées sur base de la dernière Evaluation CS.

23.3 Instruments de Financements

- (a) Si les Associés participent au Financement Obligatoire ou au Financement Optionnel sur une base au prorata, le Financement Obligatoire ou le Financement Optionnel sera réalisé à travers des prêts d'associés, à des conditions (en particulier le taux d'intérêt applicable) déterminées par le Conseil en conformité avec une convention conclue entre les Associés et la Société et soumise à l'approbation des Associés (qui ne devrait pas être retenue de manière déraisonnable), et les Parts Sociales seront seulement émises pour le Financement Obligatoire ou le Financement Optionnel si les Associés y consentent. Les prêts d'associés seront conclus à de juste conditions de marché.
- (b) Les prêts d'associés détenus par les Associés ou leurs Affiliés en tant que créanciers auront le même rang, sauf si les Associés y dérogent expressément.
- (c) Si seulement un Associé participe à un Financement Obligatoire ou Financement Optionnel (chacun un Financement), un tel Financement Obligatoire ou Financement Optionnel sera réalisé (et le Conseil sera autorisé à enregistrer un tel financement) de la manière suivante:
- (i) Si seulement un Associé de Catégorie B participe à un Financement Obligatoire ou un Financement Optionnel, un tel Financement Obligatoire ou Financement Optionnel sera (i) réalisé par le biais d'apports en Compte 115 et (ii) donnera droit à l'Associé de Catégorie B à un nombre d'Unités Economiques par euros déterminé en conformité avec cet article 23; pourvu que si l'Associé de Catégorie B détient moins de 30% des droits de vote des Parts Sociales, un tel Financement sera (x) réalisé par le biais d'une émission de Parts Sociales de Catégorie B (mais limitée au point où l'Associé de Catégorie B détient un maximum de 30% des droits de vote au total, avec la part restante du Financement devant être réalisée par le biais d'apports en Compte 115), et (y) donnera droit à l'Associé de Catégorie B au nombre d'Unités Economique(s) par euro déterminé en conformité avec cet article 23;
- (ii) Si seul l'Associé de Catégorie A participe au Financement Obligatoire ou au Financement Optionnel, un tel Financement Obligatoire ou Financement Optionnel doit:
 - (A) être réalisé:
- I. Aussi longtemps qu'un tel Financement ne résulte pas en ce que les Unités Economiques détenues par l'Associé de Catégorie A représentent plus de 70% des Unités Economiques à travers des apports en Compte 115; et

Aussitôt et aussi longtemps qu'un tel Financement résulte en ce que les Unités Economiques détenues par l'Associé de Catégorie A représentent plus de 70% des Unités Economiques, à travers des apports au capital social pour la proportion du Financement excédant 70% des Unités Economiques; et

(B) donne droit à l'Associé de Catégorie A à un nombre d'Unités Economiques par euro déterminé en conformité avec l'article 23.

Tout Financement Obligatoire ou Financement Optionnel par l'Associé de Catégorie B sera conditionné au respect de la Règle des Restrictions des 30%, telle que déterminée par l'Associé de Catégorie B de bonne foi et sur conseil de son conseiller juridique externe.

24. Dissolution, Liquidation.

- 24.1 En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par l'associé unique ou par l'Assemblée Générale, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.
- 24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux Associés au prorata du nombre d'Unités Economiques qu'ils détiennent dans la Société.
- **25. Modification des statuts.** Les Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.
- **26.** Dispositions générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et à toute convention conclue entre les Associés et la Société.
- **27. Langue.** Les Statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.
 - 28. Définitions. Dans les Statuts:



Affilié signifie eu égard à toute Personne, toue autre Personne qui directement, ou indirectement à travers un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle, ou est Contrôlé par, ou est sous Contrôle commun avec, une telle Personne.

Assemblée Générale signifie l'assemblée générale des associés de la Société.

Associés signifie l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B.

Associé de Catégorie A signifie le détenteur des Parts Sociales de Catégorie A.

Associé de Catégorie B signifie le détenteur des Parts Sociales de Catégorie B.

Cession signifie la cession ou l'octroi du droit légal ou économique, direct ou indirect, complet ou partiel de céder, en particulier par voie de cession, transfert, octroi d'options, Charges ou droits de préemption, établissement des relations fiduciaires ou de participations (en ce compris les sous-participations et les participations tacites).

Charge signifie tout intérêt ou participation de toute Personne (en ce compris tout droit d'acquérir, option, droit de préemption ou de conversion) ou toute hypothèque, gage, sûreté, droits de propriété, charges et/ou toute approbation préalable, droits de première offre, droits de préemption, options, garanties, ou tous droits de partie tierce de toute nature que ce soit, cession, mise en hypothèque, sûreté réelle, rétention, ou toute autre convention de sûreté ou arrangement ou convention destinée à créer tout effet susmentionné (en ce compris de manière conditionnelle).

Compte 115 signifie les montants (a) apportés par les Associés à la Société, sans qu'aucune Part Sociale ne soit émise en échange et (b) alloués dans les comptes de la Société, au compte d'apport sans parts sociales (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé du Luxembourg en date du 10 juin 2009).

Conseil signifie le conseil de gérance de la Société.

Contrôle signifie eu égard à toute Personne, la capacité, directement ou indirectement, de diriger ou d'impulser la direction des politiques et de la gestion d'une telle Personne, que ce soit à travers la détention d'actions ou tout autre type de valeur mobilière, par contrat ou autrement, pourvu qu'aux fins de ces Statuts, ni la Société, ni aucune de ses Filiales doit être traitée de temps en temps comme un Affilié de tout Associé, et les mots Contrôlé et Contrôlant seront interprétés de la manière appropriée.

Déficit Urgent de Financement signifie tout besoin immédiat d'encaisse à satisfaire au niveau de la Société qui résulte de tout coût ou dépenses, au niveau de la Société ou de toute Filiale du fait de réclamations pécuniaires de la part des parties tierces, en ce compris celles relatives au service de la dette, au paiement des impôts, ou toute dépense qui ne peut pas être financée dans le court terme par des fonds internes ou de parties tierces et plafonnées à EUR 3.000.000 (trois millions d'euros).

Evaluation CS signifie l'évaluation des Unités Economiques telle que déterminée en conformité avec une convention conclue entre l'Associé de Catégorie A, l'Associé de Catégorie B, et la Société.

Evénement d'Insolvabilité signifie, vis-à-vis de toute Personne, n'importe quelle insolvabilité, faillite, liquidation, transaction ou concordat préventif de faillite, sursis de paiement, gestion contrôlée, ou toute procédure en relation avec ce qui a été précité, toute nomination de tout liquidateur, syndicat de faillite, juge commissaire, administrateur obligatoire, administrateur judiciaire, administrateur ou tout autre officier ou étapes en relation avec une telle nomination, une telle Personne étant incapable de payer leurs dettes lorsqu'elles deviennent exigibles (cessation de paiement), une telle Personne ne pouvant obtenir du crédit (ébranlement de crédit), toute saisie, séquestration, ou autre procéder étant initié ou forcé sur ou déchargé contre la propriété de toute Personne qui n'est pas rejetée endéans les sept jours où elle est capable d'être rejetée; ou un bénéficiaire de sûreté prenant possession de, ou un liquidateur, syndicat de faillite, juge commissaire, administrateur obligatoire, administrateur judiciaire, administrateur étant nommé sur tout ou une partie substantielle de l'entreprise, propriété ou actifs d'une telle Personne ou de sa société mère ou une pétition est soumise ou un ordre donné ou une résolution est votée pour la dissolution d'une telle Personne (autre que pour les besoins d'une restructuration ou regroupement dans les conditions et endéans une telle période qui aurait pu être approuvée précédemment par écrit par les Associés autres que la Personne).

Filiale signifie eu égard à toute Personne, une autre Personne qui est directement ou indirectement contrôlée par un telle Personne (en ce compris afin d'éviter toute ambiguïté: eu égard à la Société, GermanCo est une Filiale).

Filiales Clés signifie GermanCo, mfi Deutschland GmbH, et toute Filiale présente ou future avec plus de EUR 200.000.000 (deux cent millions d'euros) d'actifs ou EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) de revenus ou qui détient un actif de développement ou qui est d'une autre manière d'une importance substantielle pour le Groupe.

Financement Obligatoire a la signification qui lui est donnée à l'article 23.1.

Financement Optionnel a la signification qui lui est donnée à l'article 23.2.

Gérants a la signification qui lui est donnée à l'article 10.1.

GermanCo signifie mfi management für immobilien AG, une société anonyme (Aktiengesellschaft) régie par le droit allemand.

Groupe signifie la Société et ses Filiales.

Jour Ouvrable signifie tout autre jour autre qu'un jour qui est un Samedi, Dimanche ou jour férié au Luxembourg, en France, en Allemagne, ou aux Pays-Bas, lors duquel les banques sont ouvertes au Luxembourg, en France, en Allemagne ou aux Pays-Bas pour des activités commerciales générales.

Loi de 1915 signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.



Matières Réservées a la signification qui lui est octroyée à l'article 17.2.

Notification de Financement Obligatoire a la signification qui lui est donnée à l'article 23.1.

Notification de Financement Optionnel a la signification qui lui est donnée à l'article 23.2.

Parts Sociales signifie les parts sociales de la Société.

Parts Sociales de Catégorie A a la signification mentionnée à l'article 5.

Parts Sociales de Catégorie B a la signification mentionnée à l'article 5.

Personne signifie un individu, société, société à responsabilité limitée, société en commandite, association, trust, fiducie ou autre entité ou organisation, en ce compris un gouvernement ou une division politique ou agence ou émanation de ce gouvernement.

Plan d'Affaires signifie le plan d'affaires de la Société tel qu'approuvé par les Associés.

Politique de Distribution a la signification qui lui a été donnée à l'article 22.

Président signifie le président du Conseil.

Règle des Restrictions des 30% signifie les restrictions d'après l'article 13 des réglementations mises en place par la Loi sur l'Office d'Investissement du Régime des Pensions du Canada qui empêche l'Associé de Catégorie B d'investir dans, ou de détenir (à tout moment) directement ou indirectement, des valeurs mobilières d'une société qui octroient à l'Associé de Catégorie B ou ses Affiliés plus de 30% des droits de vote eu égard à l'élection des membres du conseil d'administration (ou un organe de gestion similaire) d'une telle société.

Statuts signifie les statuts de la Société.

Unités Economiques signifie les unités économiques allouées aux Associés en échange de leurs apports aux fonds propres (en tant que capital social, prime d'émission ou Compte 115), représentant les droits économiques des Parts Sociales en ce compris, sans limite, le droit de participer aux profits et aux distributions tel que spécifiés dans les Statuts. Pour éviter toute ambiguïté, au 1 er juillet 2015, l'Associé de Catégorie A détient 202.074.750 (deux cent deux millions soixante-quatorze mille sept cent cinquante) Unités Economiques et l'Associé de Catégorie B détient 194.150.250 (cent quatorze millions cent cinquante mille deux cent cinquante) Unités Economiques. Tout document en relation avec un apport aux fonds propres ou une réduction de l'apport aux fonds propres devra indiquer clairement le nombre des Unités Economiques allouées au, ou, retiré de chaque Associé. En complément, le nombre d'Unités Economiques sera enregistré dans un registre des Unités Economiques de la Société, qui sera tenu au siège de la Société et qui enregistrera (i) le nombre des Unités Economiques détenues par chaque Associé le 1 er juillet 2015 et (ii) toute augmentation ou baisse dans un tel nombre avec une indication de la date et la justification d'une telle augmentation/réduction et une référence aux document(s) actant une telle augmentation/baisse dans le nombre des Unités Economiques.

Tiers signifie toute Personne autre qu'un Affilié.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la catégorisation des gérants en place de la manière suivante:

- (i) Stéphane Bourg, résidant à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, gérant de catégorie B est recatégorisé en tant que gérant;
- (ii) Vincent Goy, résidant au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant de catégorie B est recatégorisé en tant que gérant; et
- (iii) Rudolf Vogelaar, résidant au 371, Schiphol Boulevard, Bâtiment World Trade Center Schiphol Tower H, NL-1118 BJ Schiphol, est recatégorisé en tant que gérant.

Frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement mille cinq cent euros (1.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire signe avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J-M. BONTEMPS, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 6 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11263. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115855/1292.

(150123805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.



Pandominion, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 185.992.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 18 juin 2015

- Monsieur Sven REIN, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société, avec un mandat qui arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2019.
- PANCUNIA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166 760, a été renommée en tant que Commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PANDOMINION

Un mandataire

Référence de publication: 2015115857/18.

(150125035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Pandore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.427.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 8 juillet 2015

- 1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.
- 2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115858/16.

(150125110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

PIT D Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.006.

Les statuts coordonnés au 29 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015115872/11.

(150124044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 125.384.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 15 Juin 2015:

- Monsieur Oleg WILLIAMSON, avec adresse professionnelle 22, rue Goethe, 1-1637 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant du conseil de gérance de la Société, avec effet au 15 Juin 2015;

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:



- Madame Muriel Hélène BUCHET, et
- Monsieur Martijn ROUWENHORST

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Juillet 2015.

Référence de publication: 2015115860/16.

(150123889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Patikop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 70.458.

Changement d'adresse de l'administrateur KÖHLER Sebastian Heinrich:

Ancienne adresse: 21B, rue Général Patton, L - 2317 Howald Nouvelle adresse: 141, rue de Trèves, L - 2630 Luxembourg Changement d'adresse de l'administrateur KÖHLER Florian: Ancienne adresse: 21B, rue Général Patton, L - 2317 Howald Nouvelle adresse: 141, rue de Trèves, L - 2630 Luxembourg

Junglinster, le 9 juillet 2015. Paul LAPLUME.

Référence de publication: 2015115862/14.

(150124026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

UFA Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 195.581.

Déclaration de cession de parts

Il est porté à la connaissance de qui de droit que suite à l'acte de dissolution du 15 juin 2015, les 16000 parts de la «Société» ont été transmise de la société Palmer Investing Limited S.à r.l. à son seul actionnaire à savoir Seldon Holding S.A. ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City, dont voici la répartition:

- 1600 parts sociales ordinaires de catégorie A
- 1600 parts sociales ordinaires de catégorie B
- 1600 parts sociales ordinaires de catégorie C
- 1600 parts sociales ordinaires de catégorie D
- 1600 parts sociales ordinaires de catégorie E
- 1600 parts sociales ordinaires de catégorie F
- 1600 parts sociales ordinaires de catégorie G
- 1600 parts sociales ordinaires de catégorie H
- 1600 parts sociales ordinaires de catégorie I
- 1600 parts sociales ordinaires de catégorie J

Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015116047/24.

(150124150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

D-R Luxembourg Holding 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.399,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.207.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of June.

Before Maître Jacques Kesseler, notary established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:



Dresser-Rand Group Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, United States of America ("DRG"); and

D-R Luxembourg Holding 3 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183.322 ("D-R Lux 3" and together with DRG the "Shareholders"),

both hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, B.P. 7, L-4701 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

- I.- The appearing parties are the shareholders of D-R Luxembourg Holding 1, a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 10 July 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 1546 dated 11 August 2009, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.207 (the "Company"). The articles of the Company were lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Francis Kesseler, notary then established in Esch-sur-Alzette on 3 November 2014, published in the Mémorial number 3912 dated 17 December 2014.
- II.- The 18,399 (eighteen thousand three hundred ninety-nine) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Approval of the rectification of the value of the contribution made to the Company on 3 November 2014 and in particular its impact on the amount of the share premium; and
 - 3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Shareholders unanimously resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It was noted that the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 3 November 2014 before Maître Francis Kesseler, notary established in Esch-sur-Alzette (the "EGM") decided to proceed to an increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,410 (two thousand four hundred ten Euro) so as to raise it from an amount of EUR 15,989 (fifteen thousand nine hundred eighty-nine Euro) to EUR 18,399 (eighteen thousand three hundred ninety-nine Euro) by the issuance of 2,410 (two thousand four hundred ten) new shares, each share having a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "Increase of Capital"), subject to the payment of a global share premium in an amount of EUR 9,997,590 (nine million nine hundred ninety-seven thousand five hundred ninety Euro), the whole fully paid up through a contribution in kind amounting in total to EUR 10,000,000 (ten million Euro) made by DRG (the "Contribution").

It was then reported that, further to the finalization of the valuation of the assets contributed to the Company, it appeared that the final and correct valuation of the Contribution, was higher than the valuation estimated at the time of the holding of the EGM and shall therefore be adjusted.

The global amount of the Contribution, which was valued in the EGM as being EUR 10,000,000 (ten million Euro), shall instead amount to EUR 16,992,585 (sixteen million nine hundred ninety-two thousand five hundred eighty-five Euro) (the "Proper Contribution Amount").

In this respect, a rectified statement of contribution value, with effect as of 3 November 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration, was produced at the meeting.

It was then noted that it was necessary to rectify the minutes of the EGM in order to take into consideration the Proper Contribution Amount and therefore to rectify such minutes accordingly.

It was hence unanimously resolved to amend the minutes of the EGM with effect as of 3 November 2014 as follows:



The amount of the total value of the Contribution shall be read in each place as EUR 16,992,585 (sixteen million nine hundred ninety-two thousand five hundred eighty-five Euro), instead of EUR 10,000,000 (ten million Euro) and notably the third resolution of the EGM shall be read as follows:

"The net value of the Contribution amounts to EUR 16,992,585 (sixteen million nine hundred ninety-two thousand five hundred eighty-five Euro)".

The amount of the share premium mentioned in the minutes of the EGM shall be read in each place as EUR 16,990,175 (sixteen million nine hundred ninety thousand one hundred seventy-five) instead of EUR 9,997,590 (nine million nine hundred ninety-seven thousand five hundred ninety Euro).

No other amendments shall be made to the minutes of the EGM.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dixième jour de juin.

Par-devant Maître Jacques Kesseler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Dresser-Rand Group Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique ("DRG"); et

D-R Luxembourg Holding 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.322 ("D-R Lux 3" et ensemble avec DRG les "Associés"),

tous deux ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement 13, route de Luxembourg, B.P. 7, L-4701 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de procurations sous seing privé.

Les procurations ayant été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- Les parties comparantes sont les associés de D-R Luxembourg Holding 1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Elvinger, notaire établi à Luxembourg, le 10 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1546 en date du 11 août 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.207 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié reçu par Maître Francis Kesseler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette le 3 novembre 2014, publié au Mémorial numéro 3912 du 17 décembre 2014.
- II.- Les 18.399 (dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment préalablement informés.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Approbation de la rectification de la valeur de l'apport fait à la Société le 3 novembre 2014 et notamment son impact sur le montant de la prime d'émission; et
 - 3 Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Les Associés décident à l'unanimité de renoncer à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De



plus, il a été décidé que toute la documentation pertinente produite à l'assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est noté que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue le 3 novembre 2014 devant Maître Francis Kesseler, notaire établi à Esch-sur-Alzette (l'"AGE") a décidé de procéder à une augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.410 EUR (deux mille quatre cent dix Euros) afin de le porter de son montant de 15.989 EUR (quinze mille neuf cent quatre-vingt-neuf Euros) à 18.399 EUR (dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Euros) par l'émission de 2.410 (deux mille quatre cent dix) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) (l'«Augmentation de Capital»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 9.997.590 EUR (neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros), le tout entièrement libéré au moyen d'un apport en nature d'un montant total de 10.000.000 EUR (dix millions d'Euros) réalisé par DRG (l'«Apport»).

Il est ensuite noté que, après finalisation de l'évaluation des biens contribués à la Société, il est apparu que l'évaluation finale et correcte de l'Apport était supérieure à l'évaluation estimée au moment de la tenue de l'AGE et doit ainsi être rectifiée.

Le montant global de l'Apport, qui a été évalué dans l'AGE à 10.000.000 EUR (dix millions d'Euros), s'élève en fait à 16.992.585 EUR (seize millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quatre-vingt-cinq Euros) (le "Montant Exact de l'Apport").

A cet égard, une déclaration de la valeur de l'apport rectifiée, avec effet rétroactif au 3 novembre 2014, qui restera annexée à cet acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement avec lui, a été produite à l'assemblée.

Il est ensuite noté qu'il est nécessaire de rectifier le procès-verbal de l'AGE afin de prendre en considération le Montant Exact de l'Apport et en conséquence de modifier ledit procès-verbal.

Il est donc décidé de modifier le procès-verbal de l'AGE avec effet rétroactif au 3 novembre 2014 ainsi qu'il suit:

Le montant de la valeur totale de l'Apport doit être lu à chaque endroit comme 16.992.585 EUR (seize millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quatre-vingt-cinq Euros), au lieu de 10.000.000 EUR (dix millions d'Euros) et notamment, la troisième résolution de l'AGE doit être lue comme indiqué ci-dessous:

"La valeur nette de l'Apport s'élève à 16.992.585 EUR (seize millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quatre-vingt-cinq Euros)".

Le montant de la prime d'émission mentionné dans le procès-verbal de l'AGE doit être lu à chaque endroit comme 16.990.175 EUR (seize millions neuf cent quatre-vingt-dix mille cent soixante-quinze Euros) au lieu de 9.997.590 EUR (neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros)

Aucune autre modification ne sera apportée au procès-verbal de l'AGE.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juin 2015. Relation: EAC/2015/13518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015116747/164.

(150125399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

PF PRISM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 158.348.

Les comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115868/10.

(150123940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.



PFIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 175.663.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 1 er juin 2015 à Luxembourg

d'accepter la démission de Monsieur Stéphane BIVER de sa fonction de gérant de la Société.

de nommer à la fonction de gérant de la Société, Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960 résidant professionnellement à 128 boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015115869/16.

(150124737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Pilote PME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 4-6, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 181.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115871/9.

(150124786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Polro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 187.187.

Extrait des minutes de l'assemblée générale des associés tenue en date du 9 juillet 2015.

Il résulte dudit procès-verbal que

- M. Julien François a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet à la date de l'assemblée.
- M. Gilles Duroy, né le 14 septembre 1983 à Arlon, Belgique et résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet à la date de l'assemblée et ce pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Pour: Polro S.à r.l.

Représenté par Gilles Duroy

Gérant

Référence de publication: 2015115876/19.

(150124806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Pitco Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015115873/10.

(150124079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.



Poele de Carotte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 60, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 129.137.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social d'Esch/Alzette le 13 juillet 2015.

1. Monsieur Moisés PIRES MARQUES, salarié, demeurant à L-4122 ESCH/ALZETTE, 10, rue de la Fontaine.

Détenteur de cinquante (50) parts sociales

- 2. Monsieur Carlos Manuel PENAS PEITINHO, salarié, demeurant à L-4122 ESCH/ALZETTE, 10, rue de la Fontaine. Détenteur de cinquante (50) parts sociales
- Les associés décident de radier Madame DA SILVA FERREIRA Alexandra, demeurant à L-4734 PETANGE, 32, avenue de la Gare en tant que gérante technique avec effet immédiat.
- Les associés décident de radier Madame JESUS DE RESENDE Vera Lucia, demeurant à L-4831 RODANGE, 356, route de Longwy en tant que gérante technique avec effet immédiat.
- Les associés décident de nommer Monsieur PENAS PEITINHO Carlos Manuel, demeurant à L-4122 ESCH/ALZET-TE, 10, rue de la Fontaine en tant que gérant administratif à partir de ce jour.
- Les associés décident de nommer Monsieur PIRES MARQUES Moisés, demeurant à L-4122 ESCH/ALZETTE, 10, rue de la Fontaine en tant que gérant technique à partir de ce jour.

Esch/Alzette, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115875/21.

(150124706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Yazou Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.532.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2015:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015116086/23.

(150123935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Protea Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 80.092.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115880/10.

(150124537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.



Prevalux Conseil s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.218.

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales du 03/07/2015, signée sous seing privé par le cédant et le cessionnaire et acceptée par la gérance au nom de la société, le capital social de la société PREVALUX CONSEIL SARL ayant son siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.218, est désormais réparti comme suit:

- Monsieur Jean-Pierre DURUISSEAU, né le 31/08/1967 à Longlier (Belgique), demeurant

à B-6740 Sainte-Marie S/Semois, 150/01, Grand-Rue, 4.875 parts sociales

- La société CFT CONSULTING SARL, ayant son siège Social à L-8070 Bertrange, 10b,

Strassen, le 03/07/2015.

Les associés

Référence de publication: 2015115878/19.

(150124470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Proxima Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115881/9.

(150123893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Farringdon Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.094.

Il résulte d'une décision de la Société en date du 19 juin 2015, de:

- rayer Monsieur Jean-Marc DELMOTTE, Mr Bruno FREREJEAN et Monsieur Stephan KARLSTEDT en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat.
- nommer Monsieur Luc COURTOIS, né le 21 août 1970 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement au 2, rue Peternelchen, L-2370 à Howald, Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;
- nommer Monsieur Denis VAN WEES, né le 24 septembre 1976 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 5, place de la gare, L-1616 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;
- nommer Monsieur Vincent GRUSELLE né le 7 novembre 1969 à Neuilly-Sur-Seine, France, résidant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016; et
 - rayer la société DELOITTE AUDIT, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat; et
- nommer la société PRICEWATERHOUSECOOPERS, une société coopérative de droit luxembourgeois, enregistré au Registre de Commerce et des Société de et à Luxembourg sous le numéro B65477 ayant son siège social au 2, Rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116868/26.

(150126074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.



PRRU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 178.222.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015115882/10.

(150124802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Purcell Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115884/9.

(150123814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

PVS Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 173.045.

Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société PVS Global S.à r.l. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B173045.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015115885/11.

(150124529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Infront Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.012.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Herni.

R.C.S. Luxembourg B 177.816.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société adoptées le 7 juillet 2015

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter les démissions de M. Davy Beaucé, Mme Daphné Charbonnet et Mme Jana Olesky de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 7 juillet 2015.

En conséquence de ces démissions, l'associé Unique a décidé de nommer à compter du 7 juillet 2015 et pour une durée indéterminée (i) M. Lin Zhang, de résidence professionnelle au Wanda Plaza B, 93 Jianguo Road, 100022 Beijing, Chine, (ii) M. Christiaan van Arkel, de résidence professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et (iii) Mme Anne Bölkow, de résidence professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Lin Zhang, gérant;
- M. Christiaan van Arkel, gérant; et
- Mme Anne Bölkow.

L'associé unique a décidé d'approuver avec effet au 7 juillet 2015, le transfert de siège social de la Société au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Infront Luxembourg S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015116999/24.

(150125487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.



Q Build, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8413 Steinfort, 8, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 132.360.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115886/9.

(150124028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Quilvest European Partners SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.121.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 30 juin 2015

Le conseil d'administration a décidé de nommer KPMG Luxembourg, société coopérative ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agrées pour l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2015. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Le conseil d'administration a décidé de nommer Messieurs Stanislas, Philippe, Hélion, Henri, Antoine, Marie PONIA-TOWSKI, demeurant au 44 Route Touristique, 3963 CRANS-MONTANA, Suisse et Johann, Guillaume DUMAS, demeurant professionnellement au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateurs. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Le conseil d'administration a décidé d'approuver la démission de Monsieur Fadi Michel ABOUCHALACHE, demeurant professionnellement au 243, Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris de sa qualité d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115889/19.

(150124462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Hamburg Trust SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.773.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Hamburg Trust SICAV-FIS die am 17. Juni 2015 in Munsbach stattfand:

1. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, die Kooptierung von Herrn Aldert Lobik als Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A und stellvertretenden Verwaltungsratsvorsitzender als Nachfolger von Herrn Dr. Bernd Walter, der mit Wirkung zum 30. Januar 2015 von seinem Amt zurückgetreten ist, zu genehmigen.

Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Hamburg Trust SICAV-FIS für das am 31. Dezember 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Dirk Hasselbring, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A, und Verwaltungsratsvorsitzender;
- Aldert Lobik, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A, und stellvertretender Verwaltungsratsvorsitzender;
- Marc Kriegsmann, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B.
- 2. Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, KPMG Luxembourg S.àr.l., mit Sitz in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, wieder zum Wirtschaftsprüfer der Hamburg Trust SICAV-FIS bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Hamburg Trust SICAV-FIS für das am 31. Dezember 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 14. Juli 2015.

Für Hamburg Trust SICAV-FIS

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2015116964/26.

(150125865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.



Quilvest European Partners SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115890/10.

(150124463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Quilvest Private Equity S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115891/10.

(150124464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

QCNS Cruise Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.299.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015115893/10.

(150124803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Speedy Bill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 141.477.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 25 juin 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste d'administrateur, avec effet au 04 juin 2015;
- nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de société, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, résidant professionnellement au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020;
 - transfert du siège social de la société au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- changement d'adresse professionnelle des autres administrateurs, Monsieur Marc Schintgen, Monsieur Michal Wittmann et Madame Stéphanie Marion au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg et reconduction de leurs mandats pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- transfert du siège social du commissaire aux comptes, la société Alpha Expert S.A. au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg et reconduction de son mandat pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- constatation que les pertes de la société dépassent les trois quarts du capital social et qu'il est appelé à se prononcer sur la dissolution éventuelle de la société tel que requis par et dans les conditions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. L'actionnaire unique décide de poursuivre les activités de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117501/24.

(150125974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.



QDVEO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trêves.

R.C.S. Luxembourg B 151.849.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115894/9.

(150124721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

R Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R INVESTMENTS

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015115895/11.

(150124410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

R&A Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2625 Luxembourg, 49, rue du Travail.

R.C.S. Luxembourg B 198.380.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am achten Tag des Monats Juli.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Rizo SKRIJELJ, Bauunternehmer, geboren am 23. Juni 1961 in Novi Pazar (Serbien), beruflich wohnhaft in L-2625 Luxemburg, 49, rue du Travail.
- 2.- Frau Dzenita SKRIKELJ, ingénieur économique, geboren am 17. Juli 1988 in Novi Pazar (Serbien), wohnhaft in L-3770 Tétange, 147A, rue Principale, hier vertreten durch Herr Rizo SKRIJELJ, vorbenannt, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.
- 3. Herr Asmir REBRONJA, Bautechniker, geboren am 13. Oktober 1984 in Novi Pazar (Serbien), wohnhaft in L-3770 Tétange, 147A, rue Principale, hier vertreten durch Herr Rizo SKRIJELJ, vorbenannt, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Besagte Vollmachten, nach dem diese "ne varietur" von den Vollmachtnehmern und dem unterschriebenen Notar gezeichnet wurden, werden gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit dieser zur selben Zeit einregistriert zu werden.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

- **Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.
 - Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "R&A PROMOTION S. à r.l.".
- **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Immobilienförderung (Promotion), den Erwerb, den Verkauf, die Vermietung und Untervermietung, Immobilienleasing, die Errichtung sowie die Verwaltung von Immobilien, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland und dies im weitesten Sinne des Wortes.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.



Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) von je einhundert fünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.
 - Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Wenn einer der Gesellschafter zu Lebzeiten aus der Gesellschaft austreten und seine Anteile veräußern will, müssen die Immobilien der Gesellschaft von einem unabhängigen Sachverständigen neu bewertet werden. Den verbleibenden Gesellschaftern wird ein absolutes Vorkaufsrecht auf die zu veräußerten Anteile eingeräumt im Verhältnis ihrer bestehenden Beteiligung in der Gesellschaft.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Im Falle des Todes eines Teilhabers, behalten sich die restlichen Gesellschafter die Wahl vor, nach Neubewertung der Immobilien durch einen unabhängigen Sachverständigen, die Erben auszuzahlen oder mit in die Gesellschaft einzubeziehen, dies im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften wie beschrieben unter Absatz 5 des gegenwärtigen Artikels.

Im Todesfall können die Gesellschaftsanteile nur an Nichtgesellschafter übertragen werden, mittels Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) der Stimmrechte der Überlebenden vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Jeder Gesellschafter kann so viele Stimmen abgeben, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Mittwoch des Monats März jeden Jahres um 10.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.



Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter bezugsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Das Mandat des (der) Geschäftsführer wird entlohnt oder erfolgt unentgeltlich, auf Grund des gefassten Beschluss der (des) Gesellschafter(s) gemäß Artikel 191 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

- Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinnund Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter bezugsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

- Herr Rizo SKRIJELJ, vorgenannt,	
zweiundfünfzig Anteile	52 Anteile
- Frau Dzenita SKRIKELJ, vorgenannt,	
vierundzwanzig Anteile	24 Anteile
- Herr Asmir REBRONJA, vorgenannt,	
vierundzwanzig Anteile	24 Anteile
Gesamt: einhundert Anteile	100 Anteile

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Erklärung

Die Komparenten erklären, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, haben die vorgenannten Gesellschafter, einstimmig, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf einen (1) festgelegt und die folgende Person wird auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer ernannt:
- Herr Rizo SKRIJELJ, Bauunternehmer, geboren am 23. Juni 1961 in Novi Pazar (Serbien), beruflich wohnhaft in L-2625 Luxemburg, 49, rue du Travail;
 - b) Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.
 - c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2625 Luxembourg, 49, rue du Travail.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. SKRIJELJ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 09 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11519. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 10. Juli 2015.

Référence de publication: 2015115896/160.

(150124755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.960.

Il résulte de la décision des actionnaires en date du 23 juin 2015 que:

- Monsieur Aarnes Pedersen, né le 26/01/1978 à Porsgrunn, (Norvège) et demeurant professionnellement à 0760 Oslo (Norvège), 11B, Finnhaugveien est nommé avec effet immédiat nouveau gérant en remplacement de Monsieur Roald Albrigtsen, démissionnaire.
 - Le conseil de gérance se compose comme suit:
 - * Monsieur Marcus Kruus, gérant
 - * Monsieur Stian Nicolai Sobyskogen, gérant
 - * Monsieur Aarnes Pedersen, gérant
 - Les mandats des gérants se termineront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015115897/20.

(150124421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Rozeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.053.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 8 juillet 2015

- 1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.
- 2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115926/16.

(150125108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.



Recyfe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 76.773.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2015:

- a renouvelé sur proposition des actionnaires de la catégorie A, Monsieur Christian THIRY, administrateur de sociétés, né le 19 mars 1952 à Luxembourg, demeurant à L-1524 Luxembourg, 14A Rue Michel Flammang, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018;
- a renouvelé sur proposition des actionnaires de la catégorie B, Monsieur Guy FEIDT, administrateur de sociétés, né le 28 juillet 1964 à Luxembourg, demeurant à L-7225 Béreldange, 8 rue de l'Europe, aux fonctions de Vice-président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018;
- a nommé réviseurs d'entreprises pour un terme d'un an, la Société INTERAUDIT RCS B29501, 37 rue des Scillas à L-2529 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115899/18.

(150124896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Retail Standard Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 188.532.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société et ceci avec effet au 1 er juillet 2015.

Luxembourg, le 1 er juillet 2015.

Nicolas MILLE.

Référence de publication: 2015115902/10.

(150123919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Marmara Food Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 184.988.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 01/07/2015

S'est réunie ce jour l'assemblée générale extraordinaire de la société MARMARA FOOD SARL Il résulte d'une convention de cession de part signée en date de ce jour:

- Monsieur OKUTAN Serkan cède vingt-cinq (25) parts à Madame SONTUR Arzuhan demeurant à F-54580 Auboué, 2, rue Dante Pederzoli.
- Monsieur OKUTAN Serdar cède vingt-cinq (25) parts à Monsieur SONTUR Murat demeurant à F-54150 Briey, 1, rue du Docteur Gery.
- Monsieur OKUTAN Hasan cède vingt-cinq (25) parts à Monsieur SONTUR Murat demeurant à F-54150 Briey, 1, rue du Docteur Gery.
- Monsieur OKUTAN Orhan cède vingt-cinq (25) parts à Monsieur SONTUR Murat demeurant à F-54150 Briey, 1, rue du Docteur Gery.

Suite à cette cession de parts sociales, le capital de la société se réparti comme suit:

- Madame SONTUR Arzuhan 25 parts
- Monsieur SONTUR Murat 75 parts
100 parts

1) La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société.

OKUTAN Serdar / OKUTAN Hasan / SONTUR Arzuhan / SONTUR Murat / OKUTAN Serkan / OKUTAN Orhan.

Référence de publication: 2015117183/26.

(150125351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.



Revod Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 15.560.122,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 192.744.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance date du 11.06.2015

Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la société avec effet au 1 er Août 2015:

Revod Luxembourg S.à r.l.

10-12, Boulevard Roosevelt

L-2450 Luxembourg

Veuillez également prendre note du changement de l'adresse du gérant suivant:

- Monsieur Richard CAMPION

Né le 10 Avril 1950 à Southhampton Royaume-Uni

135 Manor Road, Albany Building,

Bournemouth, BH1 3EL Royaume-Uni.

Luxembourg, le 13 Juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Revod Luxembourg S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015115903/21.

(150124183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Roxane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 175.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115904/9.

(150123859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Rubin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115905/10.

(150124385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Recfin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.935.

L'adresse de Monsieur Pierre WARRANT, administrateur de catégorie B, demeurant au 10 rue Père de Deken, B-1040 Bruxelles



Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Certifié sincère et conforme.

RECFIN S.A.

S. COLLEAUX / P. WARRANT

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2015115911/14.

(150123970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Sand Holdings (LSIII) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John Fitzgerald Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115935/10.

(150124412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Sand Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115936/10.

(150124407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Scorpius Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 166.041.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 5 décembre 2011 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Scorpius Properties S.à r.l., B 166041, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg jusqu' au 9 juillet 2015 et

Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Severine Canova / Robert-Jan Bertina

Référence de publication: 2015115941/15.

(150124447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

S.L.M.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 176.041.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115930/9.

(150124575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck